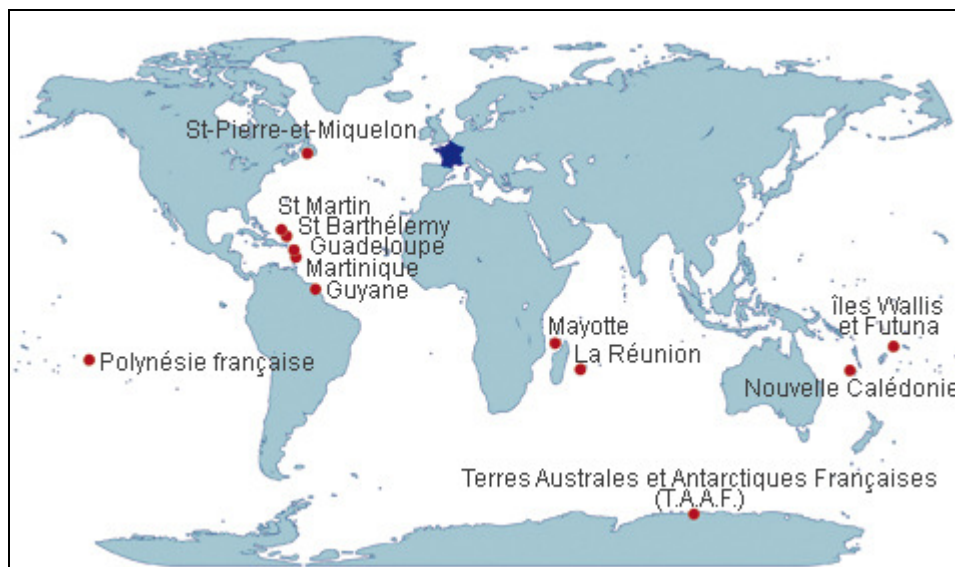


États généraux de l'outre-mer

Synthèse des propositions de l'outre-mer dans l'Hexagone



**Rapport du Collectif des rapporteur(e)s
des États généraux de l'outre-mer
dans l'Hexagone**

Paris, mercredi 23 septembre 2009

Page 02 - Remerciements

Page 03 - RETISSER LE LIEN REPUBLICAIN (Introduction)

Page 05 - Plan des propositions des commissions

Page 51 - NON A CLEMENCEAU ! (Conclusion)

Page 52 - Liste des rapporteur(e)s et membres des commissions

Remerciements

Les 31 rapporteur(e)s des *États généraux de l'outre mer* dans l'Hexagone remercient :

Monsieur Nicolas SARKOZY, président de la République, qui a lancé ce grand débat national dans l'Hexagone comme outre-mer, fidèle à son engagement de campagne du 31 mars 2007 : «*On ne peut pas séparer les Ultramarins de métropole de ceux restés au pays, comme s'il s'agissait de deux catégories de populations totalement différentes*» ;

Monsieur Patrick KARAM, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français(e)s d'outre-mer et coordonnateur national des États généraux de l'outre mer dans l'Hexagone, qui porte avec pertinence la voix des Françaises et Français d'outre-mer auprès de l'administration et de l'opinion publique, ainsi que son équipe et notamment Monsieur le préfet Gérard LEMAIRE, directeur de cabinet, et Madame Samia BADAT, cheffe de cabinet ;

Messieurs Lilian MALET, délégué général de l'ACCD'OM (Association des communes & collectivités d'outre-mer), Teddy JACQUES, cosecrétaire général, délégué pour la Martinique, et Yann CARL, cosecrétaire général, délégué pour la Guadeloupe de Tjenbé Rèd (Association de lutte contre les racismes, les homophobies & le sida), qui ont mis à disposition leurs services afin de collecter, assembler, synthétiser et appareiller les différents rapports des *États généraux de l'outre mer* dans l'Hexagone en un seul - dont Monsieur David AUERBACH CHIFFRIN, chargé de mission de l'ACCD'OM et délégué général de *Tjenbé Rèd*, est ainsi le principal artisan.

Madame Memonna HINTERMANN et Monsieur Thierry LE LAY*, rapporteur(e)s coordonnateur(e)s des *États généraux de l'outre-mer* dans l'Hexagone, ont prodigué temps, soutien et hauteur de vue aux 29 rapporteur(e)s des 14 commissions de ces États généraux, Mesdames & Messieurs Patrick ARNOLIN, David AUERBACH CHIFFRIN*, Jean-Jacob BICEP, André-Max BOULANGER, Jules CAPRO-PLACIDE, Lydie CONDAPANAÏKEN-DURIEZ*, Daniel DALIN*, Christian DE LAUZAINGHEIN, Nathalie FANFANT*, Yann GENIES, Greg GERMAIN*, Gérard GINAC, Daniel ILLEMAY, Sophie JACQUEST, Robby JUDES*, Freddy LOYSON*, Richard MELIS, Christiane NOLLET, Guy NUMA, Gilbert PARIS, Pierre PASTEL*, José PENTOSCROPE, Pascal PERRI, Pierre PLUTON, Jean-Jacques SEYMOUR*, Claudy SIAR, René SILO, Patrick THÉOPHILE et Bernard SOLITUDE* :

Qu'elle et il trouvent ici l'expression de leurs remerciements les plus fraternels.

* Membres fondateurs du *Collectif des rapporteur(e)s des États généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone*, ayant pu se rendre disponibles le samedi 12 septembre 2009 lors de l'assemblée constitutive de ce collectif à Paris, 32, quai des Célestins.

Retisser le lien républicain

Un million. Les Françaises et Français d'outre-mer présent(e)s dans l'Hexagone sont un million, comme le rappelait récemment le gouvernement de Monsieur François FILLON [1].

À Paris, Bordeaux, Épinay-s/-Seine, Clichy-La-Garenne, Trappes, Drancy, Vigneux, Marseille, Toulouse, Nantes, Lyon, Rouen - pour ne citer que les seules villes où des réunions publiques se sont tenues dans le cadre de ces *États généraux de l'outre-mer* dans l'Hexagone - mais aussi dans la Creuse, partout dans l'Hexagone, elles et ils représentent à titre d'illustration une population équivalente à celle de La Réunion et de la Guyane prises ensemble. Ramené à l'ensemble de la population des outre-mers, on peut ainsi considérer qu'un tiers des Ultramarin(e)s vit dans l'Hexagone.

Une femme qui naît à La Réunion, va travailler dans l'Hexagone, a ses enfants ou sa famille à La Réunion et revient y prendre sa retraite cesse-t-elle jamais d'être réunionnaise ? Certain(e)s responsables politiques, outre-mer ou dans l'Hexagone, l'oublie parfois, suivi(e)s en cela par les grands médias nationaux qui leur accordent bien peu de place : les Françaises et Français d'outre-mer qui vivent dans l'Hexagone sont profondément, psychologiquement, culturellement rattaché(e)s à l'histoire et à l'actualité de leurs terres d'origine, attentifs à leurs évolutions politiques et économiques. Il n'est pas contestable qu'elles et ils ont un passé commun, un avenir commun : une histoire commune.

Cela notamment fonde notre droit légitime à nous exprimer dans le grand débat national lancé avec les *États généraux de l'outre mer* par le président de la République, Monsieur Nicolas SARKOZY, le 19 février dernier, et c'est bien ce qu'il affirmait déjà très justement lorsqu'il s'engageait devant nous, le 31 mars 2007, à ne jamais rien faire qui puisse «séparer les Ultramarins de métropole de ceux restés au pays, comme s'il s'agissait de deux catégories de populations totalement différentes».

Ces États généraux ont été lancés non seulement au regard de la crise sévissant outre-mer mais aussi en réaction au profond malaise qui perdure s'agissant des Ultramarin(e)s vivant dans l'Hexagone. Les manifestations des 21 et 28 février 2009 à Paris, massivement suivies, en ont témoigné. En conséquence, quand bien même nous restons confiant(e)s quant à l'attention que les responsables publics porteront à nos travaux, nous n'en resterons pas moins vigilant(e)s quant à leur devenir.

Les engagements du président de la République, pris le 31 mars 2007 et confirmés le 19 février dernier, pourront utilement être rappelés pour surmonter les résistances que nous rencontrons - depuis des décennies il est vrai - à obtenir les mesures nécessaires au respect d'une égalité républicaine dont nous constatons, pour des raisons historiques, économiques et culturelles, le déni.

C'est pourquoi nous avons, avant l'installation officielle du comité de suivi voulu par le président de la République et avec l'aval du délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français(se)s d'outre-mer, Monsieur Patrick KARAM, décidé de nous constituer en collectif.

* * *

La quasi-absence de représentant(e)s de l'outre-mer dans tous les domaines de la nation (culture, politique, université, économie...) pousse les Français(se)s de l'Hexagone à avoir de l'outre-mer et des populations qui en sont issues une vision simpliste marquée par de nombreux clichés, témoins d'une extraordinaire ignorance de leurs réalités.

Constat inquiétant dans la mesure où cette ignorance contrarie et freine le développement économique et social de ces populations, isolées de notre République, et nourrit des préjugés sans fondement et des discriminations injustes qui fragilisent la paix sociale, outre-mer aussi bien que dans l'Hexagone. Il a été dit que de nombreux Ultramarin(e)s habitent l'Hexagone. En Île-de-France, plus grande concentration franco-antillaise, mais aussi à Montpellier ou dans la Creuse, dans tous les secteurs d'activité et milieux sociaux de notre pays. Les nombreux qualificatifs pour les désigner - «*Négropolitain(e)s, Euroblacks, Blacks, Domien(ne)s, exil(e)és, émigré(e)s, Nègzagonal(e)s*» - témoignent de leurs difficultés à trouver une place non seulement dans l'Hexagone mais aussi outre-mer, au détriment parfois de leur santé globale (au sens de *l'Organisation mondiale de la santé* selon laquelle «*la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité*»). Elles et ils sont souvent, par la force des choses, écartelé(e)s entre leur «*ici d'aujourd'hui*» et leur «*ailleurs d'hier et de demain*». La deuxième voire la troisième génération vivent aujourd'hui les mêmes problématiques. Assimilées en surface, «*nègres marrons en profondeur*».

Le déficit chronique d'images positives dont souffrent les Ultramarin(e)s se vit au quotidien, notamment, dans tous les domaines de la culture, qu'il s'agisse de télévision privée ou publique, de spectacle vivant, de littérature, de cinéma, de radio ou de musique.

Fort(e)s de nombreux engagements politiques, du président de la République notamment [2], ou juridiques, nous voulons que nos travaux donnent à ces États généraux la possibilité de valoriser nos populations pour les inclure enfin dans l'égalité républicaine française, une égalité qui respectera l'originalité et l'identité spécifiques de l'outre-mer, éléments constitutifs de la richesse culturelle de la France. C'est ainsi et seulement ainsi que nos populations développeront un vrai sentiment d'appartenance nationale.

*Le Collectif des rapporteur(e)s
des États généraux de l'outre-mer
dans l'Hexagone*

[1] 20 avril 2009 - *CLÉS ACTU - Les avancées pour l'égalité des chances des Ultramarins de la métropole*
<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090420-99.pdf>

[2] Cf. notamment son discours à l'École polytechnique de Palaiseau, le 17 décembre 2008
<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20081217-89.pdf>

Plan des propositions des commissions

Chaque département ou collectivité d'outre-mer participant aux *États généraux de l'outre-mer*, ainsi que l'Hexagone, était invité à constituer huit commissions, ateliers ou groupes, numérotés de 1 à 8.

La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion ont suivi la trame générale proposée. Saint-Martin, Saint-Pierre-&Miquelon, Mayotte, la Polynésie française l'ont personnalisée.

L'Hexagone a suivi cette trame en y ajoutant quatre commissions spécifiques aux problématiques rencontrées par les Ultramarin(e)s de l'Hexagone (dont deux se sont ensuite divisées en deux, soit six au total), numérotées 9.1, 9.2, 10.1, 10.2, 11 et 12 :

| THEMES SPECIFIQUES A L'HEXAGONE | NUMERO DE COMMISSION | | PAGE |
|--|-----------------------------|---|-------------|
| <i>Culture et visibilité</i> | 9.1 | | 7 |
| <i>Mémoire et identité</i> | 9.2 | | 14 |
| <i>Égalité & Discriminations</i> | 10.1 | | 17 |
| <i>Citoyenneté</i> | 10.2 | | 24 |
| <i>Sport</i> | 11 | | 27 |
| <i>Autres problématiques liées à l'éloignement</i> | 12 | | 30 |
| THEMES COMMUNS A L'OUTRE-MER ET A L'HEXAGONE | NUMERO STANDARD | NUMERO INDIQUE PAR CERTAINES SOURCES HEXAGONALES | PAGE |
| <i>L'insertion des départements d'outre-mer dans leur environnement régional</i> | 6 | 1 | 34 |
| <i>L'identité, la culture et la mémoire</i> | 8 | 2 | 36 |
| <i>Les productions locales et les conditions d'un développement endogène</i> | 2 | 3 | 38 |
| <i>La rénovation du dialogue social et la formation professionnelle</i> | 4 | | 40 |
| <i>L'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'insertion des jeunes</i> | 7 | 5 | 42 |
| <i>Les grands projets structurants et les conditions du développement durable</i> | 3 | 6 | 44 |
| <i>La formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat</i> | 1 | 7 | 47 |
| <i>La gouvernance (évolutions institutionnelles locales, adaptation des administrations centrales)</i> | 5 | 8 | 49 |

Un aperçu en 5 lignes

Les commissions des États généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone tournées vers l'Hexagone mettent l'accent sur une production audiovisuelle intégrant des Ultramarin(e)s ; la formation des décideurEs publics à l'histoire des outre-mers ; la continuité territoriale ; une structure fédérale ou emblématique.

Les commissions des États généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone tournées vers l'outre-mer mettent l'accent sur l'octroi de visas aux ressortissantEs des pays voisins ; la création de musées de l'esclavage ; l'autonomie alimentaire et la lutte contre les monopoles privés.

La liste complète - ou voulue telle - des rapporteur(es), membres des commissions et correspondant(e)s régionaux indiquée en fin de document est celle publiée avec le *Mode d'emploi des États généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone* émis par la *Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français(se)s d'outre-mer* au 22 avril 2009, telle qu'amendée par les rapporteur(e)s et correspondant(e)s régionaux au 21 septembre 2009 :

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090422-99.pdf>

Le présent document est disponible en ligne sur le site Internet consacré par l'ACCD'OM aux *États généraux de l'outre-mer*, dans le cadre du protocole signé le 21 avril 2009 entre M. Patrick KARAM, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français(se)s d'outre-mer, et M. Lilian MALET, délégué général de l'ACCD'OM :

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090831-87.pdf>

Le texte original et intégral de chacun des rapports dont il est ici extrait une synthèse, à jour au 31 août 2009 sauf mention contraire, est accessible à partir du lien Internet indiqué en tête de chaque thème. Les références entre crochets placées avant ces liens renvoient au *Relevé simplifié des rapports publics remis dans le cadre des États généraux de l'outre-mer au 31 août 2009*, publié et mis à jour par l'ACCD'OM :

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090831-99.pdf>

La carte des départements et territoires d'outre-mer en couverture est relevée sur le site Internet du secrétariat d'État chargé de l'outre-mer au 15 septembre 2009 :

<http://www.outre-mer.gouv.fr/dist/design/carte-collectivites-outre-mer.jpg>

Culture et visibilité

COMMISSION N°9.1

[10J] Culture et visibilité (version au 31 août 2009)

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-20.pdf>

[10J2] Culture et visibilité (version au 13 septembre 2009)

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090913-99.pdf>

Un aperçu en 5 lignes

La commission n°9.1 sur «la culture et la visibilité» de l'Hexagone met l'accent sur la production d'œuvres télévisuelles intégrant les Ultramarin(e)s, l'extension du code de l'industrie cinématographique à l'outre-mer ou la création d'un lieu de rencontres autour des outre-mers à Paris.

Les rapporteurs Greg GERMAIN, comédien, réalisateur et producteur, et Claudy SIAR, directeur de *Tropiques FM*, émettent les propositions suivantes :

I. TELEVISION :

A. PROPOSITIONS GENERALES :

9.1.1. Lettre d'incitation du président de la République à tous les présidents des chaînes de télévision leur rappelant ses directives ;

9.1.2. Lettre de cadrage des présidents de chaînes aux différents responsables d'unités de programmes, demandant l'intégration de représentants de l'outre-mer dans les distributions des fictions - séries et unitaires - ainsi que dans les émissions de plateaux ;

9.1.3. Mise en productions d'œuvres - séries, unitaires, programmes jeunesse - intégrant banalement les ressortissantEs ultramarinEs, dans des rôles positifs, non anxiogènes, permettant aux FrançaiSEs, de tous âges et de toutes appartenances sociales d'appréhender la diversité nationale de façon constructive ;

9.1.4. Décider de la mise en place d'un dispositif d'obligations de diffusion qui devra figurer dans la loi, les décrets d'application et les conventions des chaînes privées

négociées et signées avec le CSA (toutes les conventions de la TNT sont en renégociation en 2010 - Le CSA dispose là d'un levier important pour les nouvelles attributions) ;

9.1.5. Inscrire au titre de l'information et de son pluralisme la nécessité de traiter les réalités ultramarines et l'actualité des territoires ultramarins dans les conventions négociées par le CSA pour les chaînes privées, avec un rapport dans les bilans annuels ;

B. PROPOSITIONS POUR LE SERVICE PUBLIC :

9.1.6. Considérer comme indispensable d'inviter des intellectuels ultramarins à participer aux grands débats d'idées et aux différentes émissions de plateaux, politiques, économiques et culturelles, qui sont de plus en plus nombreuses sur les chaînes publiques ;

9.1.7. Prévoir, sur le budget exceptionnel des «œuvres françaises originales avec des héros emblématiques» annoncé par *France Télévisions*, au moins une œuvre avec «un héros emblématique de l'outre-mer» ;

9.1.8. Décider de la diffusion durant l'année, d'un nombre précis de films consacrés aux réalités des communautés de l'outre-mer sur les chaînes du groupe *France Télévisions* ;

9.1.9. Inscrire au titre de l'information et de son pluralisme la nécessité de traiter les réalités ultramarines et l'actualité des territoires ultramarins dans les conventions négociées par le CSA, dans le cahier des charges de *France Télévisions* ;

9.1.10. Intégrer des ultramarins dans les processus de décision (comités de lecture, commissions *ad hoc*...) de *France Télévisions* ;

9.1.11. Exiger des chaînes de service public que les films pour le grand écran, coproduits avec les aides spécifiques de leurs départements cinéma, prennent en compte la réalité ultramarine (scénarios, réalisateurs, acteurs, actrices) ;

9.1.12. Faire figurer un dispositif d'obligations de diffusion, dans les cahiers des charges et les contrats d'objectifs et de moyens du groupe *France Télévisions* ;

9.1.13. Ce dispositif doit aussi prévoir au titre des obligations de diffusion et au titre de la visibilité, la clause habituelle des «heures de grande écoute» appliquée à l'obligation de diffusion d'œuvres ultramarines ;

C. LES CHAINES SPECIFIQUES DU GROUPE FRANCE TELEVISIONS :

9.1.14. Clarifier et redynamiser la ligne éditoriale de *France Ô* ;

9.1.15. Préempter, dès aujourd'hui pour *France Ô*, les nouvelles places qui se libèrent actuellement dans l'offre métropolitaine globale de la TNT, en vue d'une diffusion sur tout le territoire ;

9.1.16. Développer les programmes de *France Ô* dans le dispositif *France Télévisions* en dotant la chaîne d'un véritable budget de production, lui permettant de produire, d'acheter, de préacheter et de coproduire pour nourrir la diversité de ces antennes de programmes propres reflétant la diversité française - avec une large part à l'outre-mer - (programmes de flux, captations et créations de spectacles vivants, documentaires de

création, fictions) - Ces moyens devront être clairement déterminés et chiffrés au moment de l'attribution de la dotation ;

9.1.17. Décider de la mise en œuvre d'un concours de scénarios (séries, unitaires, fictions), concernant l'outre-mer avec critères clairement définis ;

9.1.18. Décider de la présence de comédiennes et de comédiens ultramarins dans la plupart des productions de fictions, produites ou coproduites par la chaîne ;

9.1.19. Décider de la production, de la coproduction et de la diffusion durant l'année, d'un nombre précis de films consacrés aux réalités des communautés de l'outre-mer et contribuant à la connaissance de ces régions, de leur histoire et de leurs habitants ;

9.1.20. Inclure dans ces productions un certain nombre d'œuvres proposées par des créateurs originaires de l'outre-mer ;

9.1.21. Doter *France Ô* d'un département *Cinéma* sur le modèle des autres chaînes du service public ;

D. RFO ET LE NOUVEAU SERVICE PUBLIC :

9.1.22. Renforcer cet ensemble de chaînes ultramarines en donnant enfin au réseau les moyens de produire, d'acheter, de préacheter et de coproduire pour nourrir la diversité de ces antennes de programmes propres reflétant ces outre-mer (programmes de flux, captations et créations de spectacles vivants, documentaires de création, programmes jeunesse, fictions) - Ce renforcement budgétaire de *RFO* est une priorité, ainsi que la modification de sa structure d'affectation ;

9.1.23. Doter *France Ô*, d'un département *Cinéma* sur le modèle des autres chaînes du service public *France 3*, *France 5* ou *Arte* avec un budget adéquat et sanctuarisé - Ceci afin de renforcer ce secteur industriel qui peut être créateur d'emplois en outre-mer ;

9.1.24. Considérer comme indispensable qu'une certaine partie de cette production puisse être cofinancée et codiffusée par les chaînes publiques nationales de métropole, afin de garantir une visibilité adéquate ;

9.1.25. Inclure dans le projet du ministère de l'Éducation nationale (*fonds patrimonial destiné aux établissements scolaires de France*) une dizaine de titres se référant à l'histoire de l'outre-mer ;

9.1.26. En relation avec le ministère de l'Éducation nationale, diffuser dans le réseau des médiathèques et des établissements scolaires certains programmes emblématiques concernant l'outre-mer ;

9.1.27. Le ministère de l'Éducation nationale travaille actuellement sur un projet qui permettra à tous les établissements scolaires de France de se constituer un fonds patrimonial de 100 DVD de référence destinés à servir de support à l'enseignement artistique. Il serait important que cette liste comprenne 10 titres se référant à l'histoire de l'outre-mer français qui se retrouveraient aussi bien dans les bibliothèques universitaires que dans les CDI des collèges de la France entière ;

E. LE DOUBLAGE :

9.1.28. Intervention des responsables des chaînes privées ou publiques auprès des prestataires de doublage pour faire passer des essais aux acteurs ultramarins techniquement en mesure de doubler films ou séries diffusés sur la chaîne et les employer ;

(Cf. commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre I.A, proposition n°12.8)

II. CINEMA :

9.1.29. Appliquer une fois pour toutes l'extension du code de l'industrie cinématographique dans son intégralité à l'outre-mer - Aujourd'hui, ni la TSA, ni le visa d'exploitation ni le dépôt légal ne sont étendus à l'outre-mer ;

9.1.30. Favoriser la mise en place de SOFICA dans les départements d'outre-mer ;

9.1.31. Décider de lignes budgétaires spécifiques pour l'outre-mer, dans les commissions du CNC, *Centre national de la cinématographie* (avance sur recette, aide à la cinématographie peu diffusée, aide automatique à l'édition vidéo pour le spectacle vivant, aide générale automatique pour le développement du projet, aide à l'exportation - sans que soit requis un minimum de vente des 12 derniers mois à l'export, basé sur la somme de 76.224 euros) ;

9.1.32. Étendre cette spécificité aux documentaires de formats 52 mn ou 26mn) et aux productions récentes et patrimoniales de l'outre-mer ;

9.1.33. Autonomiser le fonds d'aide aux cinémas d'outre-mer avec un budget conséquent (fonds créé par décret du 29/10/01, pour pallier la non perception de la TSA dans les DOM) ;

9.1.34. Rétablir cette commission au CNC avec un calendrier de réunions, de dépôt de dossiers, précis ;

9.1.35. Considérer comme indispensable, la présence de personnalités qualifiées d'outre-mer dans les commissions d'attribution d'aide du CNC ;

9.1.36. Rechercher et développer une relation privilégiée avec la commission «*Images de la diversité*» (ACSE) ;

9.1.37. Soutenir et renforcer les réseaux de distribution, d'exploitation et d'exportation ;

9.1.38. Soutenir les festivals existants (*Cinamazonia*, FIFO etc.) ;

9.1.39. Renforcer les coproductions avec COP, *Canal Overseas Productions* ;

9.1.40. Développer au sein de ce groupe (COP) les relais entre les producteurs «*domiens*» et les diffuseurs métropolitains ;

III. SPECTACLE VIVANT :

9.1.41. La création à Paris d'un lieu permanent de rencontres, d'échanges, de bouillonnement culturel autour des outre-mers et de leurs diasporas - Il ne s'agit pas d'un lieu fermé sur lui-même, mais d'un lieu qui devrait permettre de créer, de mettre en contact, de mailler, de faire circuler et dialoguer les ressources et les savoirs de cette France d'ailleurs ;

9.1.42. Organiser une réunion formelle sous l'égide du ministère de la culture des directeurs de théâtres nationaux (CDN, CDR, scènes nationales et théâtres subventionnés) ainsi que des metteurs en scène de théâtre subventionnés pour une table ronde avec des acteurs et des auteurs de l'outre-mer et de la diversité et évaluation au bout de deux ans avec comptes-rendus. (cf. le rapport de Reine Pratt concernant les femmes) ;

9.1.43. Inclure. dans le répertoire des scènes jouées dans les écoles supérieures, les conservatoires (CNSD, ENSATT, TNS, ERAC), des œuvres d'auteurs originaires des DOM et de la diversité ;

9.1.44. Créer une commission spectacle et diversité outre-mer, en relation avec l'ACSE (idem commission *Diversité* au CNC) ;

9.1.45. Engager des acteurs et actrices de l'outre-mer et de la diversité comme intervenantEs dans ces différentes écoles ;

9.1.46. Inclure des originaires de nos départements dans les comités d'experts

9.1.47. Créer une *Agence pour le développement et la diffusion des cultures d'outre-mer* ;

IV. LITTÉRATURE :

A. ÉDUCATION NATIONALE :

9.1.48. Enseignement de la littérature d'outre-mer dans les programmes de l'Éducation nationale, notamment par la diffusion de la littérature jeunesse dans les programmes du primaire ;

9.1.49. Proposer un corpus de textes littéraires et ouverture du patrimoine national au patrimoine de l'outre-mer ;

9.1.50. Edition d'auteurs ultramarins dans le secteur parascolaire ;

9.1.51. Restaurer la dimension historique pour la compréhension de cette littérature et former les enseignants ;

9.1.52. Organiser un *Congrès des écrivains de l'outre-mer* associant les éditeurs, les auteurs, les universitaires, les journalistes et le public ;

B. LIBRAIRIES ET BIBLIOTHEQUES :

9.1.53. Développer les partenariats librairies / bibliothèques ;

9.1.54. Réaliser une étude sur l'impact de la nouvelle réforme de la librairie de l'outre-mer (dispositif de soutien à l'édition mis en place par le SEOM et le CNL) ;

9.1.55. Former et sensibiliser les bibliothécaires et les libraires à la littérature d'outre-mer ;

9.1.56. Établir des partenariats avec des librairies et bibliothèques et proposer des expositions, des lectures publiques, des tables rondes, des conférences ou des rencontres d'auteurs (séances de dédicaces) ;

9.1.57. Établir avec l'aide du CNL la constitution d'un fonds pour les librairies, qui permettrait d'assurer la présence de littérature d'outre-mer dans les librairies et de soutenir les librairies qui la commercialisent ;

C. ACCES AUX MEDIAS :

9.1.58. Sensibiliser attachés de presse et rédacteurs en chef de la presse écrite et/ou les directeurs de programmes des chaînes nationales et des radios à l'existence de la littérature d'outre-mer ;

9.1.59. Réaliser et diffuser des programmes consacrés aux écrivains d'outre-mer ;

9.1.60. Créer et organiser des manifestations littéraires autour de la littérature d'outre-mer, ouverte à tous les publics ;

D. POUR L'OUTRE-MER :

9.1.61. Valoriser les prix existants (prix *RFO*, Prix Carbet de la Caraïbe...) ;

9.1.62. Contribuer à une meilleure connaissance des aides du Centre national du livre auprès des auteurs et des éditeurs d'outre-mer ;

9.1.63. Faciliter par une aide au transport, la diffusion des livres d'outre-mer dans l'Hexagone ;

9.1.64. Aider au développement de salons du livre en outre-mer et y inviter les éditeurs et journalistes de l'Hexagone ;

V. MUSIQUE :

9.1.65. Organiser un grand forum sur les musiques d'outre-mer (ouvert au grand public), avec une table ronde réunissant autour des artistes de l'outre-mer, les professionnels de la musique et de l'Industrie du disque, les représentants des médias, les responsables de sociétés civiles des droits d'auteurs et droits voisins (*Sacem, Adami, Spedidam...*) ;

9.1.66. Promouvoir la visibilité des musiques des régions d'outre-mer dans l'Hexagone, en Europe et au sein de l'espace francophone à travers l'amélioration du texte de la loi du 1er

février 1994 (en instaurant, au sein des quotas pour la musique française, des quotas spécifiques pour les musiques d'outre-mer) ;

9.1.68. Création d'un *Pôle central des cultures d'outre-mer* comprenant plusieurs départements : littérature, danse, théâtre, musique (informations - formation artistique - spécialiste en la matière - juriste - exportation promotion - patrimoine) ;

9.1.69. Créer un festival des musiques des régions d'outre-mer ;

9.1.70. Inclure dans la manifestation «*Victoires de la Musique*» la catégorie «*Musique des régions d'outre-mer*» ;

VI. RADIO :

9.1.72. Saisir le CSA pour faire appliquer la loi du 31 mars 2006 pour les autres sociétés ;

9.1.73. Donner à la radio *Tropiques FM*, première radio de l'outre-mer et de la diversité dans l'Hexagone en termes d'audience, la possibilité d'obtenir des fréquences dans les grandes villes de France : Lille, Toulouse, Strasbourg, Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux ;

9.1.74. Développer un fort partenariat entre les principales radios ultramarines de l'Hexagone et *France Ô*, pour tous les sujets de sociétés ;

9.1.75. Donner aux principales radios ultramarines de l'Hexagone la possibilité de bénéficier des budgets publicitaires nationaux à l'instar de certaines autres radios privés.

9.1.76. Donner aux principales radios ultramarines de l'Hexagone la possibilité de participer aux grandes campagnes de sensibilité initiées par l'État ;

9.1.77. Inciter les représentant(e)s de l'État à accepter les demandes d'interviews des principales radios ultramarines de l'Hexagone.

Cf. également :

[10R1] Consultation Région Aquitaine -
<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-13.pdf>

Mieux se connaître pour mieux construire le vivre ensemble dans l'Hexagone

COMMISSION N°9.2

[10K] Mémoire et identité : «Mieux se connaître pour mieux construire le vivre ensemble dans l'Hexagone»

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-19.pdf>

Un aperçu en 5 lignes

La commission n°9.2 sur «mémoire et identité» de l'Hexagone met l'accent sur la formation des décideurEs de l'État à la connaissance des outre-mer et à l'histoire de l'esclavage ; sur la mise à disposition des émissions de RFO sur France 3, France 2 et France 5 à des heures de grande écoute.

Le rapporteur Pierre PASTEL, sociologue, chercheur, enseignant à l'université Paris VIII Saint-Denis, émet les propositions suivantes :

A. DE LA TRANSMISSION ET DE LA FORMATION GENERALISEE :

9.2.1. Formation initiale et continue des décideurEs et administrateurEs de l'État, des politiques, des enseignantEs, des travailleurSEs sociaux, des soignantEs, des chefFEs d'entreprise, des décideurEs culturelLEs sur la connaissance des outre-mer, l'histoire de l'esclavage de personnes noires et l'histoire des immigrations des populations d'outre-mer vers la France hexagonale ;

B. LE ROLE DES ASSOCIATIONS DES ORIGINAIRES DES OUTRE-MER DANS LA DEMARCHE DE TRANSMISSION :

9.2.2. Recenser les archives des expositions, films, conférences et œuvres des associations - Provoquer la réalisation d'une base de données fiables à mettre au service du plus grand nombre - Contribuer à identifier des supports d'animation tendant à alimenter les programmations et actions commémoratives - Servir valablement d'outils pédagogiques aux enseignements dispensés notamment par l'IUFM aux enseignants et futurs enseignants ;

9.2.3. Professionnalisation des associations pour renforcer et diversifier l'offre de supports pédagogiques de l'Éducation nationale ;

C. FRANCE TELEVISIONS ET LA TRANSMISSION / FORMATION DES CONSCIENCES :

9.2.4. Mise à disposition des émissions de *RFO* sur *France 3*, *France 2* et *France 5* à des heures de grande écoute ;

9.2.5. Encourager et budgétiser, dans le cadre de la politique culturelle publique de l'État, la production de films et documentaires - Indiquer aux théâtres et conservatoires nationaux un quota annuel de productions et de programmation ;

D. AUTRES PISTES :

9.2.6. Un bateau pédagogique : a. Soutenir le concept, initié par *l'Association métisse* à Nantes jusqu'à pleine réalisation (bateau pédagogique, village pédagogique, voyage pédagogique) ; b. Reprendre cette action pilote, à moyen ou à long terme, dans des villes telles que Bordeaux, La Rochelle, Marseille, des lieux très étroitement engagés dans le commerce triangulaire... ;

9.2.7. Jumelage : Encourager le jumelage entre des villes de France hexagonale et des villes des outre-mer ;

9.2.8. Triade inter-peuples : Encourager des *Triades inter-peuples* à travers une charte d'amitié et de découverte inter-villes dont les pays ont été aux prises avec la traite négrière et l'esclavage (Europe/Afrique/Caraïbe ou Europe/Afrique/Océan Indien...) ;

9.2.9. La langue créole : a. Augmenter substantiellement, le nombre de professeur(e)s formé(e)s et titulaires du CAPES de créole ; b. Susciter l'offre d'enseignement et préparer les élèves (quels qu'ils soient) au choix optionnel du créole au même titre qu'ils le feraient face à l'allemand, l'espagnol, le corse... ; c. Soutenir financièrement et accompagner (État/collectivités locales) les associations dispensant l'enseignement du créole ;

9.2.10. Des démarches mémorielles : a. Recenser de façon exhaustive les lieux de mémoires (stèles en mémoire de l'esclavage et de la traite négrière, monuments mettant en lumière l'œuvre des grands personnages historiques originaires des outre-mer) ; b. Valoriser ces lieux de mémoires notamment lors des temps forts des programmations de commémoration régionale, départementale ou communale ; c. Encourager les établissements scolaires à les intégrer dans leurs enseignements (histoire, promotion ou

éveil à la diversité culturelle) notamment lors des sorties pédagogiques sur ces lieux de mémoire ;

9.2.11. Un jour férié / chômé : Instaurer une journée annuelle chômée afin de laisser à tout(e) citoyen(ne) français le temps d'un travail de mémoire individuel et collectif autour de la question de la traite et de l'esclavage ;

9.2.12. Créer au cœur de la capitale française, Paris, un *Institut du monde créole* avec pour mission de développer : a. Un centre de promotion et d'action et de diffusions culturelles ; b. Un centre de recherche et d'enseignement ; c. Un centre de promotion touristique privilégiant, notamment, les voyages pédagogiques et les échanges mémoriels.

Cf. également :

[10R1] Consultation Région Aquitaine -
<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-13.pdf>

[10R2] Consultation à Bordeaux sur la thématique «Culture, mémoire, et identité»
<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-12.pdf>

[10S] Synthèse des EGOM de la région Rhône-Alpes
<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090625-89.pdf>

[10T] Participation aux États généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone - Rouen, septembre 2009 - Document transmis le 19 septembre 2009
<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090919-99.pdf>

Inégalités, injustices, discriminations : Pour une action résolue des pouvoirs publics !

COMMISSION N°10.1

[10L] «*Inégalités, injustices, discriminations : Pour une action résolue des pouvoirs publics !*» (rapport de la commission *Égalité & Discriminations*)

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090731-99.pdf>

Un aperçu en 5 lignes

La commission n°10.1 sur «l'égalité et les discriminations» de l'Hexagone met l'accent sur un outil d'analyse élaboré par l'INSEE ; la continuité territoriale ; la santé globale des Ultramarin(e)s sans distinction d'orientation sexuelle ; la création de Maisons des Ultramarin(e)s.

Les rapporteurs David AUERBACH CHIFFRIN, chargé de mission de l'ACCD'OM (*Association des communes & collectivités d'outre-mer*), délégué général de Tjenbé Rèd (*Association de lutte contre les racismes, les homophobies & le sida*), et Daniel DALIN, président du *CollectifDOM* (*Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais & Mahorais*), remercient Monsieur Patrick KARAM, délégué interministériel pour l'égalité des chances des FrançaisEs d'outre-mer et coordonnateur national des *États généraux de l'outre mer* dans l'Hexagone. Ils demandent :

I. CONCERNANT LES INEGALITES ET DISCRIMINATIONS INSTITUTIONNELLES :

10.1.1. UN OUTIL D'ANALYSE (cf. commission n°12, «*Autres problématiques liées à l'éloignement*», titre IV, C, propositions ici numérotées 12.35 et 12.36) :

10.1.1.A. Qui soit élaboré par l'INSEE (*Institut national de la statistique et des études économiques*) dans le cadre de ses positions déjà adoptées sur le sujet ou par l'INED (*Institut national d'études démographiques*) en collaboration avec la HALDE (*Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité*) et la CNIL (*Commission nationale de l'informatique et des libertés*) sur la base de son enquête en cours sur la diversité réalisée pour le compte du ministère de l'intérieur ;

10.1.1.B. Qui permette de croiser la répartition géographique de nos populations dans l'Hexagone avec les handicaps territoriaux de nos lieux de vie ;

10.1.1.C. Qui permette de faire ressortir clairement nos conditions de vie quotidiennes pour déterminer si effectivement, comme on l'entend beaucoup, la République nous a parqués dans des zones de relégation voire de ghettoïsation ;

10.1.1.D. Qui permette de préfigurer et d'engager des solutions - par exemple des plans d'amélioration ciblés sur ces lieux de vie - qui profiteraient évidemment à d'autres populations ;

10.1.1.E. Qui soit pris en compte dans l'état annuel de la fonction publique élaboré par le gouvernement ;

10.1.2. LA MISE EN PLACE D'UNE CONFERENCE TRIENNALE DES ULTRAMARIN(E)S DE L'HEXAGONE, ET D'UN RESEAU NATIONAL DE MAISONS DES ULTRAMARIN(E)S DE L'HEXAGONE [NB : Il est possible d'entendre cette proposition comme une exhortation adressée d'abord au tissu associatif ultramarin, lequel pourrait prolonger une démarche fédérale engagée, par exemple, par le *CollectifDOM, Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais & Mahorais*, et mieux utiliser les dispositifs de l'ACSÉ] :

10.1.2.A. La *Conférence triennale des Ultramarin(e)s de l'Hexagone* évaluera les mesures adoptées au terme des *États généraux de l'outre-mer* et proposera leur adaptation constante ;

10.1.2.B. Le réseau national des *Maisons des Ultramarin(e)s de l'Hexagone* préparera cette conférence, permettra d'assurer son suivi de manière décentralisée et pourra héberger les associations ultramarines en facilitant leurs activités, leur pérennité et leurs regroupements (*cf. commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre IV, propositions ici numérotées 12.25 à 12.28 et 12.34*) ;

10.1.3. LA PERENNISATION DE LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE POUR L'EGALITE DES CHANCES DES FRANÇAISES D'OUTRE-MER ET LA CREATION D'UN POSTE DE MEDiateurTRICE DES ULTRAMARIN(E)S DE L'HEXAGONE, responsable du traitement des litiges individuels, rattachéE de manière hiérarchique au *MédiateurTRICE de la République* et de manière fonctionnelle à la *Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Françaises d'outre-mer* ;

10.1.4. L'UNIFICATION DU TRAITEMENT LEGISLATIF DES DISCRIMINATIONS puisque, selon le mot de Monsieur Robert Badinter, ancien président du Conseil constitutionnel : *«Il ne saurait y avoir de discrimination entre les discriminations»* ;

10.1.5. L'ORGANISATION DE SCRUTINS EXCEPTIONNELS RELATIFS AU STATUT DE NOS COLLECTIVITES TERRITORIALES D'ORIGINE, ouverts aux Ultramarin(e)s qui vivent dans les DFE (*départements français d'Europe*), parallèlement aux consultations organisées dans

ces collectivités (cf. commission n°8 - outre-mer : n°5 -, «La gouvernance», titre A, proposition ici numérotée 8.1) ;

II. CONCERNANT LES INEGALITES ET DISCRIMINATIONS SOCIALES :

10.1.6. UN DROIT SPECIFIQUE AU LOGEMENT :

10.1.6.A. Qui favorise l'accèsion à la propriété des originaires de l'outre-mer de condition modeste, en intégrant cette accession dans le quota de 20% exigé par la loi «SRU» («loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains» du 13 décembre 2000) ;

10.1.6.B. Qui permette aux Ultramarin(e)s qui doivent déménager vers les DFE de déposer une demande de logement social avant leur arrivée, une telle demande étant alors traitée de manière prioritaire ;

10.1.7. LA PERENNISATION ET L'ELARGISSEMENT DE LA CONTINUTE TERRITORIALE, comprenant (cf. commission n°4, «La rénovation du dialogue social et la formation professionnelle», titre A, proposition ici numérotée 4.3.b, et commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre I, B, propositions ici numérotées 12.9 à 12.11) :

10.1.7.A. La pérennisation des «billets Karam», lancés par les chartes d'engagement volontaire signées par Air France, Air Caraïbes et Corsair pour une période allant du 22 janvier 2009 au 21 janvier 2012, vers la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane ;

10.1.7.B. L'élargissement de leur période de réservation du 30 mars au 30 juin ;

10.1.7.C. Leur extension à Mayotte et La Réunion ;

10.1.7.D. La pérennisation et l'élargissement des «billets deuil», notamment vers Mayotte et La Réunion ;

10.1.7.E. La publicité des «billets deuils» par un livret à destination des Ultramarin(e)s qui regroupera l'ensemble des informations utiles et nécessaires et sera mis à disposition dans les Maisons des Ultramarin(e)s de l'Hexagone prévues par ailleurs (proposition n°10.1.2) ;

10.1.7.F. La mise en œuvre des possibilités d'achat des billets à crédit à taux bas, notamment pour les familles nombreuses, selon les termes des chartes précitées (cf. commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre III, proposition ici numérotée 12.23) ;

10.1.7.G. Un rapport semestriel de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) sur la ventilation des billets effectivement vendus dans le cadre de ces conventions ;

10.1.8. UN PLAN GLOBAL DE SANTE POUR LES ULTRAMARIN(E)S DES DFE, prévoyant :

10.1.8.A. Le suivi et l'amélioration des mesures annoncées le 20 juillet 2009 par le gouvernement pour lutter contre la drépanocytose ;

10.1.8.B. Une étude publique sur la santé globale des originaires de l'outre-mer, basée sur la définition de la santé par l'Organisation mondiale de la santé [«La santé est un état de

complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité»], qui renseignera sur la prévalence de certaines affections comme le sida ou la «maladie du déraciné» (on sait par exemple que 1,9% des personnes vivant avec le VIH dans les DFE sont nées outre-mer : s'agit-il d'une surreprésentation ? quelles sont leurs conditions de vie et de traitement ?) et sur les risques de sursuicidalité, par exemple, ou de cancer de la prostate liés à l'utilisation de pesticides, en particulier le chlordécone ;

10.1.8.C. Une étude publique sur l'impact de l'éloignement - du déracinement - ou du manque de considération, notamment du mal-être professionnel, sur le «*bien-être physique, mental et social*» de nos compatriotes (aux termes de la définition de la santé par l'Organisation mondiale de la santé) ;

(Cf. commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre IV, B, propositions ici numérotées 12.30 et 12.31)

10.1.9. UN PLAN FAMILLES POUR LES ULTRAMARIN(E)S DES DFE, prévoyant :

10.1.9.A. Une étude publique sur les conditions de vie de nos familles en France hexagonale, qui chiffrerait ces différents aspects et permettrait d'orienter les politiques publiques en matière notamment de monoparentalité, de violence conjugale ou de rejet des enfants homosexuels par leurs parents ;

10.1.9.B. Une aide active de l'État quant à la prise en charge du coût de fonctionnement des associations qui accompagnent nos familles en ces différents domaines (notamment s'agissant de la prise en charge du salaire de psychologues) [parmi lesquelles le CAFAM, *Centre d'aide aux familles matrifocales et monoparentales*, créé par la psychologue Madame Viviane Romana, *Femmes en devenir*, créées par la proviseure Madame Sara Briolin, ou *Tjenbé Rèd*, association de lutte contre les racismes, les homophobies & le sida] ;

10.1.9.C. Des études sociologiques sur les Ultramarin(e)s en vue d'explorer les meilleures conditions de leur adaptation et intégration à l'environnement hexagonal ;

(Cf. commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre IV, B, propositions ici numérotées 12.30 et 12.31)

10.1.10. UN PLAN DE MEDIATION ENTRE LES FORCES DE L'ORDRE ET LES ORIGINAIRES DE L'OUTRE-MER, comprenant :

10.1.10.A. Une formation des fonctionnaires de police et de gendarmerie à l'accueil et à l'écoute, dont le contenu sera négocié avec les représentantEs des principales associations ultramarines et inclura un dialogue permanent avec ces représentantEs ;

10.1.10.B. Un meilleur respect des dépôts de plainte qui sont souvent, par exemple à l'occasion de violences conjugales, minorés ou traités de manière marginale voire réécrits ;

10.1.10.C. L'arrêt des contrôles au faciès et une vidéo-surveillance des patrouilles motorisées et des postes de police pour servir de preuve en cas de litige ;

10.1.10.D. Des conseils réguliers d'évaluation de la politique locale de sécurité réunissant les éluEs locaux, les forces de l'ordre et les représentantEs associatifs ultramarins locaux ;

10.1.10.E. Une évaluation annuelle et paritaire des situations rapportées par ces conseils ;

10.1.10.F. Une étude statistique ou sociologique de ces anomalies ;

III. CONCERNANT LES INEGALITES ET DISCRIMINATIONS FACE AUX ETUDES :

**10.1.11. LA CREATION DE MAISONS DES ETUDIANT(E)S & LYCEEN(NE)S
ULTRAMARIN(E)S** dans les quinze villes étudiantes de France où ils et elles sont les plus
présentEs ;

10.1.11.A. Ces Maisons hébergeraient notamment leurs associations et faciliteraient leurs
activités, leur pérennité et leurs regroupements ;

10.1.11.B. Ces Maisons faciliteront l'accompagnement et l'aide à l'intégration des jeunes
ultramarinEs appeléEs à poursuivre leurs études dans les DFE, notamment en termes de
prévention santé et homophobies ;

10.1.11.C. Ces Maisons permettront à nos étudiantEs & lycéenNEs de trouver un point
d'accueil lors de leur arrivée dans les DFE et d'entrer en contact avec des professionnellEs
de l'orientation au fait de leurs spécificités ;

10.1.11.D. Ces Maisons noueront des partenariats avec les entreprises afin de permettre à
nos jeunes de rencontrer des employeurs potentiels, notamment dans le cadre de
recherches de stages ou d'apprentissages ;

10.1.11.E. Ces Maisons recevront une dotation spécifique de l'État en vue de garantir à nos
jeunes un aller-retour par an auprès de leur famille outre-mer ;

*(Cf. commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre II, proposition ici numérotée
12.18)*

10.1.12. LA MISE EN PLACE D'UN PLAN POUR LE TUTORAT DES JEUNES ULTRAMARINÉS,
comprenant :

10.1.12.A. Une initiation ou une sensibilisation pour les collégienNEs originaires des outre-
mers ;

10.1.12.B. Un accompagnement de ces jeunes devenuEs lycéenNEs, de bon niveau et
motivéEs (sur la base de leur dossier scolaire et d'une lettre ou d'un entretien de
motivation), afin de favoriser leur accès aux filières d'excellence, qu'ils et elles négligent
souvent par méconnaissance ;

10.1.12.C. La possibilité pour les étudiantEs qui l'animent de bénéficier d'un pécule ou
de valider des U.C. (unités de crédits), dans leur parcours universitaire ou étudiant (par
exemple sur le modèle des options ou modules) ;

**10.1.13. UN SOUTIEN ACCRU DE L'ÉTAT AUX JEUNES ULTRAMARINÉS DE L'HEXAGONE
QUI CHERCHENT DES FORMATIONS EN ALTERNANCE** et se heurtent à des refus liés à la
couleur de peau, à l'origine ou à la ville de résidence ;

10.1.14. UN PLAN D'AMÉLIORATION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE, comprenant :

10.1.14.A. L'amélioration de l'orientation des jeunes par les professeurs de collège et conseillers d'orientation en vue d'une meilleure information sur les filières professionnelles et profils requis ;

10.1.14.B. La promotion de la formation par alternance pour les baccalauréats professionnels (en sus de la possibilité de la VAE, validation des acquis de l'expérience) dans des lycées pilotes visant au développement d'une formation professionnelle d'excellence et prévoyant des formations d'une durée de quatre années, à défaut trois ans, ainsi qu'une meilleure rémunération des apprentis (permettant d'aboutir à 90% du SMIC en fin de parcours) ;

10.1.14.C. L'instauration de quotas d'apprentis au sein des entreprises, administrations et collectivités territoriales afin d'assurer la viabilité de ce plan ;

10.1.15. L'AJOUT, DANS LE CADRE DU MASTER D'ENSEIGNEMENT QUI REMPLACE DESORMAIS LA FORMATION EN INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES, D'UN MODULE RELATIF A LA CONNAISSANCE DES OUTRE-MERS (durant la formation initiale des futurEs enseignantEs) (cf. *commission n°4, «La rénovation du dialogue social et la formation professionnelle»*) ;

IV. CONCERNANT LES INÉGALITÉS ET DISCRIMINATIONS LIÉES AU TRAVAIL ET AUX RETRAITES :

10.1.16. L'INTERDICTION DES CV AVEC PHOTOGRAPHIE ET LA TENUE DE FORUMS POUR L'EMPLOI DANS LES MAISONS DES ULTRAMARIN(E)S DE L'HEXAGONE (cf. proposition n°10.1.2) ;

10.1.17. LA PRIORITÉ AUX ULTRAMARIN(E)S DANS LA FONCTION PUBLIQUE OUTRE-MER, à savoir :

10.1.17.A. Une priorité, à compétences égales, donnée aux candidatures des originaires de l'outre-mer pour les postes de la fonction publique en outre-mer ;

10.1.17.B. Le gel pendant dix ans de la mobilité géographique imposée aux fonctionnaires outre-mer ;

(Cf. *commission n°4, «La rénovation du dialogue social et la formation professionnelle», titre B, proposition ici numérotée 4.8, et commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre II, proposition ici numérotée 12.20*)

10.1.18. UN SOUTIEN A L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES ULTRAMARIN(E)S DE LA FONCTION PUBLIQUE, comprenant :

10.1.18.A. La sélection représentative de candidatEs ultramarinEs méritantEs au sein des classes préparatoires intégrées des écoles de service public (ENM, ENSP, ENA, IRA...) et des universités partenaires ;

10.1.18.B. Une ventilation géographique des admissibilités et admissions à ces mêmes écoles, sur la base par exemple des huit grandes circonscriptions utilisées pour les

élections européennes : ainsi, à l'issue d'un concours qui resterait unique, unE admissible sur huit puis unE admisE sur huit serait néE outre-mer ou néE de parents néEs outre-mer ;

10.1.18.C. La création d'une nouvelle voie d'accès interne aux catégories A+, A et B, par concours réservé aux fonctionnaires, auxiliaires et contractuelLEs ultramarinEs de catégories A, B et C ;

(Cf. commission n°4, «La rénovation du dialogue social et la formation professionnelle», titre B, proposition ici numérotée 4.8)

10.1.19. LA REAFFIRMATION DES CONGES BONIFIES, comprenant :

10.1.19.A. La réaffirmation par l'État du droit aux congés bonifiés, actuellement remis en cause de manière insidieuse et croissante par les administrations, par l'alignement général des critères d'octroi des congés bonifiés sur les critères utilisées par l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris ;

10.1.19.B. L'attribution d'un billet d'avion tous les trois ans aux originaires de l'outre-mer qui ne bénéficieraient pas ou plus des congés bonifiés (ces originaires «de la dernière génération»);

(Cf. commission n°4, «La rénovation du dialogue social et la formation professionnelle», titre B, proposition ici numérotée 4.9, et commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre III, proposition ici numérotée 12.21)

10.1.20. UN SOUTIEN AUX RETRAITE(E)S BUMIDOM, comprenant :

10.1.20.A. Une étude publique sur les conditions de vie des retraité(e)s venu(e)s dans l'Hexagone par le Bumidom, en perspective de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de ces retraitéEs qui interviendrait cinq à dix ans avant la retraite, notamment sur la question du logement (cf. commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre IV, B, proposition ici numérotée 12.29) ;

10.1.20.B. Concernant la préparation au retour, des mesures destinées à faciliter les mutations des fonctionnaires originaires des outre-mers vers leur département d'origine, cinq à dix ans avant la retraite, pour celles et ceux qui le souhaitent (cf. commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre II, proposition ici numérotée 12.20).

(Cf. commission n°8 - outre-mer : n°5 -, «La gouvernance», titre A, proposition ici numérotée 8.1)

La citoyenneté des Ultramarin(e)s de l'Hexagone

COMMISSION N°10.2

[100] Synthèse des travaux sur la citoyenneté des Ultramarin(e)s de l'Hexagone

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-16.pdf>

Un aperçu en 5 lignes

La commission n°10.2 sur «la citoyenneté» de l'Hexagone demande un Observatoire de la citoyenneté de l'outre-mer dans l'Hexagone ; la représentativité des Ultramarin(e)s de l'Hexagone dans la vie politique ; une campagne d'information sur l'outre-mer ; un(e) référent(e) interface auprès de l'État.

Les rapporteurEs Gérard GINAC, adjoint au maire de Montfermeil, membre de l'AMEDOM (*Association métropolitaine des élus originaires des départements d'outre-mer*), Sophie JACQUEST, conseillère régionale d'Île-de-France, et Freddy LOYSON, ancien conseiller du XXème arrondissement de Paris, ancien adjoint au maire de Sarcelles, président de la SMODOM (*Société mutuelle des originaires d'outre-mer*), émettent les propositions suivantes :

Bien que le terme de citoyen(ne) soit maintenant utilisé à tout propos, il a un sens précis. La citoyenneté est fondée par l'engagement dans la vie de la *cité* - autrement dit : dans la vie *publique* , dans la vie de la *patrie* . Le citoyen, la citoyenne attend légitimement de la patrie le respect de ses droits ; en échange, la patrie attend légitimement du citoyen, de la citoyenne l'accomplissement de certains devoirs.

Notre volonté durant ces États généraux est de contribuer à la réaffirmation de la citoyenneté de nos compatriotes d'outre-mer vivant dans l'Hexagone. Telle est notre légitimité, telle est notre détermination à les voir participer à la vie de la cité et ce, dans l'ensemble de ses dimensions.

Chacun(e) connaît et reconnaît la haute valeur de l'attachement à la patrie, malgré les pages sombres de son histoire, singulièrement l'esclavage, qu'il ne s'agit pas d'ignorer. Les valeurs républicaines - *Liberté, Égalité, Fraternité* - que nous partageons donnent un *sens* à notre volonté de vivre ensemble. Nous devons garder ce sens en mémoire et prendre pleinement part au perpétuel enfantement de notre *nation*, de nos *valeurs communes*, que le *drapeau national* peut et doit exprimer.

Il est impératif de comprendre et d'admettre que la place des Ultramarin(e)s dans l'Hexagone est strictement indissociable de la place faite aux régions de l'outre-mer dans la vie économique, culturelle, sociale et politique de la *nation* prise en son ensemble. Ainsi, il est symptomatique que plus d'un million d'Antillai(se)s, de Réunionnais(se)s et de Guyanais(se)s de l'Hexagone n'aient pas toujours obtenu leur dû en termes de citoyenneté et ce, quelque soit leur position socioprofessionnelle. Parfois, par fatalisme ou par lassitude, ils et elles ont intégré cette discrimination comme une donnée immuable et leur préoccupation a dès lors été moins de faire respecter leurs droits civiques et sociaux dans l'Hexagone que de préparer leur retour outre-mer.

Aujourd'hui, la communauté ultramarine de l'Hexagone doit recevoir des assurances et des preuves. Elle l'attend d'autant plus que la société française s'est transformée ; les Ultramarin(e)s de l'Hexagone regrettent que leurs thématiques soient trop souvent amalgamées à celles d'autres minorités visibles, n'ayant pas le même rapport à la citoyenneté que nos compatriotes qui, dans leur for intérieur, se sentent profondément Français(se)s alors que les faits leur donnent trop souvent le sentiment qu'ils sont des Français(se)s entièrement à part.

Les Ultramarin(e)s de l'Hexagone et leurs enfants sont souvent en plein questionnement identitaire, leurs sentiments oscillant entre afrocentrisme, créolisation et modèle républicain du fait qu'ils et elles soient si peu représenté(e)s dans les instances républicaines. Face à cette situation, ils et elles ne possèdent pas de structures suffisantes pour répondre à l'attente des jeunes générations, de modèles auxquels ces dernières pourraient s'identifier, de brillantes personnalités telles que furent jadis Gaston MONNERVILLE, président du Sénat, Gabriel LISETTE, ancien ministre, Paul VALERE, éminent cardiologue, sans oublier Aimé CESAIRE, homme politique et homme de lettres - telle que l'est aujourd'hui, dans un autre grand pays démocratique et républicain dont l'exemple a nourri la Révolution française en 1789, Barack OBAMA.

Dans cette réalité et aussi rude qu'elle soit, au «*repli identitaire*» et à l'individualisme prôné par certains, nous avons choisi de répondre en posant, vous l'avez compris, un cadre d'*universalisme républicain*. Pour y remédier, une action volontariste du pouvoir central est nécessaire.

Nous souhaitons et proposons une conception active et participative de la citoyenneté avec la mise en place :

10.2.1. D'une structure nouvelle et légère d'un *observatoire de la citoyenneté de l'outre-mer dans l'Hexagone*, ceci afin de pouvoir quantifier les diverses attentes de nos compatriotes et attirer leur attention sur leurs droits civiques et sociaux, notamment sur la nécessité de voter et de participer pleinement à la vie de la cité ;

10.2.2. D'une amélioration de la représentativité des Ultramarin(e)s de l'Hexagone dans la sphère politique locale et nationale avec la mise en place d'une *commission ou cellule de veille* qui aurait pour mission de rencontrer les diverses organisations politiques, associatives et sociales ;

10.2.3. D'une *campagne d'information* qui mettrait en lumière la connaissance de l'histoire de l'outre mer dès l'école primaire, facilitant ainsi la construction d'un projet de vie et d'un destin commun ;

10.2.4. D'un(e) *référent(e) associatif(ve) servant d'interface auprès des services de l'État pour les associations ultramarines dans l'Hexagone.*

Voilà en quelques mots une partie des axes de travail sur lesquels nous avons réfléchi avec une volonté de participer à ces États généraux pour les Ultramarin(e)s de l'Hexagone de façon utile et responsable, ceci afin de ne plus être simple spectateur, spectatrice mais acteur, actrice de notre appartenance républicaine.

COMMISSION N°11

[10M] Commission Sport : constat et propositions (version au 31 août 2009)

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-18.pdf>

[10M1] Commission Sport : constat et propositions (version au 16 septembre 2009)

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090916-99.pdf>

Un aperçu en 5 lignes

La commission n°11 sur «le sport» de l'Hexagone met l'accent sur l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des sportifs et athlètes ultramarins ; sur la participation des sélections ultramarines aux compétitions internationales ; sur la redistribution des indemnités de formation aux clubs formateurs.

Les rapporteurs René SILO, président de l'*Etoile sportive colombienne football* (ESCF), président de l'ADPSU (*Association pour le développement et la promotion du sport ultramarin*) et membre de la commission centrale d'outre-mer à la FFF (*Fédération française de football*), Bernard SOLITUDE, avocat au barreau de Paris - SCP LDBM, secrétaire général de l'ADPSU et membre de la commission juridique de la *Ligue nationale de rugby*, et Daniel ILLEMAY, secrétaire général de la *Fédération de muaythai et disciplines associées*, émettent les propositions suivantes :

A. SUR L'ACCUEIL, L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS ET ATHLETES ULTRAMARINS :

11.1. Préparation active au départ : a. Projet sportif ; b. Organisation d'une journée d'information ;

11.2. Des structures d'accueil à l'arrivée : a. Création, au sein du ministère de la santé et des sports ou du ministère de l'outre-mer, d'un *bureau ultramarin du sport* ; b. Création au sein du CNOSF et dans les fédérations sportives de commissions spécialisées outre-mer avec un correspondant pour chacune ; c. Création d'une structure support : l'*Association des Ultramarin(e)s des équipes de France* ;

11.3. Des engagements contractuels réciproques : a. Signature d'une convention entre le sportif ou la sportive et les acteurs et actrices de son projet sportif ; b. Signature d'une convention spécifique avec les instances régionales d'origine ;

B. SUR LA PARTICIPATION DES SELECTIONS ULTRAMARINES AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES :

11.4. Inscrire dans les règlements des fédérations sportives une disposition rendant obligatoire la mise à disposition par les clubs professionnels, des sportif(ve)s ultramarin(e)s non sélectionné(e)s en équipe de France aux sélections régionales, lors de compétitions internationales ;

11.5. Garantir la participation de ces sélections aux phases intercontinentales en cas de victoire dans une compétition internationale ;

11.6. Développer une concertation entre les ministères du tourisme, de la santé, de l'outre-mer, des régions et des ligues sportives concernées, un programme d'actions à mener en terme de développement touristique de l'outre-mer, en parallèle des manifestations sportives internationales auxquelles participent les sélections ultramarines ;

11.7. Assurer la retransmission télévisée par le service public des matchs importants disputés par une sélection ultramarine à l'occasion d'une phase finale d'une compétition internationale ;

C. SUR LA REDISTRIBUTION DES INDEMNITES DE FORMATION AUX CLUBS FORMATEURS AMATEURS :

11.8. Inscrire dans les règlements des fédérations sportives qui n'en disposent pas une disposition rendant obligatoire le reversement de la contribution de solidarité par le club professionnel aux premiers clubs formateurs, à chaque transfert du sportif, au *prorata* de sa présence au sein de ces premiers clubs ;

D. SUR LES DIFFICULTES FINANCIERES ET STRUCTURELLES DES LIGUES ET CLUBS ULTRAMARINS :

11.9. Responsabilisation des cadres : a. Mise en place au sein des CROS de stages de formation à la gestion comptable, juridique et financière des structures sportives dépassant un certain seuil ; b. Assujettir l'élection aux fonctions d'encadrement des structures sportives à la production d'une attestation de participation à ces stages ; c. Instituer au sein des CROS une structure veillant à la bonne gouvernance des ligues et associations sportives locales, en y associant des mécanismes d'alerte ;

11.10. Aide au développement des structures : a. Exonérer les ligues et clubs ayant des cadres formés à la gestion comptable, juridique et financière de certaines charges sociales et fiscales ; b. Défisicalisation des équipements sportifs ; c. Faire bénéficier les associations et ligues de certaines dispositions de la LODEOM (*loi pour le développement économique de l'outre-mer*), notamment en ce qui concerne certaines exonérations fiscales ;

E. SUR LA PRESENCE DES ULTRAMARINS DANS LES INSTANCES SPORTIVES NATIONALES :

11.11. Sensibiliser à l'étude de la réglementation et de la gestion des disciplines sportives, favorisant la promotion des athlètes spécifiquement qualifié(e)s ainsi que celle interne aux structures nationales pour les sportifs et sportives méritant(e)s ;

11.12. Supplanter la théorie du «*plafond de verre*» dans le domaine sportif par des modifications du code du sport (annexe 1-5 des articles R131-3 et R131-11 du code du sport pour les statuts des fédérations agréées et articles R132-4 alinéa 2 pour les ligues professionnelles) et de l'article 3 des statuts du CNOSF ;

11.13. Inciter une politique de promotion de cadres sportif(ve)s et administratif(ve)s ultramarin(e)s par le biais des CREPS.

Autres problématiques liées à l'éloignement

COMMISSION N°12

[10N] Autres problématiques liées à l'éloignement

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-17.pdf>

Un aperçu en 5 lignes

La commission n°12 sur «les autres problématiques liées à l'éloignement» de l'Hexagone met l'accent sur les télécommunications (par exemple en télémédecine) ; la mobilité des fonctionnaires et salarié(e)s du privé ; les congés bonifiés ; une fondation de l'outre-mer.

Les rapporteurEs Lydie CONDAPANAIKEN-DURIEZ, docteur en littérature et sciences humaines, consultante en communication et culture, Christiane NOLLET, fonctionnaire international de l'UNESCO, et Patrick THEOPHILE, président de l'*Amicale des agents de la RATP originaires des DOM-TOM*, émettent les propositions suivantes :

I. CONTINUITÉ TERRITORIALE :

A. INFORMATION, TELEPHONIE, INTERNET, PRESSE ET TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE (TNT) :

12.1.a. Un accès Internet aux mêmes conditions de débit, de service et de prix que dans l'Hexagone ; b. La mise en place d'un réseau Internet fiable avec les administrations de l'outre-mer pour l'obtention des papiers administratifs : extrait d'acte de naissance, de casier judiciaire etc. (cf. également : [10Q] Consultation Région Midi-Pyrénées (Toulouse) - Titre IV : «Portails web dédiés aux ultramarins de métropole avec des déclinaisons, région par région»);

12.3.a. Un réseau téléphonique local de qualité identique à l'Hexagone, à densité de population égale ; b. Des offres de forfaits téléphoniques au même prix que dans l'Hexagone ; c. L'annulation du *roaming* ; d. Une ouverture à la concurrence ;

12.7. La presse nationale et locale aux mêmes prix et contenus ;

12.8. L'accès à toutes les chaînes publiques nationales par la TNT et diffusion des programmes ultramarins sur celles-ci (cf. également commission n°9.1, «Culture et visibilité», titre I, et [10Q] Consultation Région Midi-Pyrénées (Toulouse) - titre IV : «Intégrer le journal de l'outre-mer au JT de 20h00»);

(Cf. commission n°4, «La rénovation du dialogue social et la formation professionnelle», titre A, proposition ici numérotée 3.b)

B. TRANSPORTS AERIENS :

12.9. Extension des billets «Karam» toute l'année - Vulgarisation de l'information - Attribution prioritaire en fonction de critères sociaux ;

12.10. Création de lignes charters ;

12.11. Abaissement du prix du fret de façon à faciliter l'accès aux produits locaux d'outre-mer dans l'Hexagone et vice-versa ;

(Cf. commission n°4, «La rénovation du dialogue social et la formation professionnelle», titre B, proposition ici numérotée 4.9, commission n°10.1, «Égalité & Discriminations», titre II, proposition n°10.1.7 ; cf. également [10Q] Consultation Région Midi-Pyrénées (Toulouse) - titre IV : «Il est nécessaire de multiplier la fréquence des vols vers les DOM avec une augmentation des bagages à 40 ou 50 kg associée à un tarif préférentiel pour les résidents - originaires ou professionnels - dans les deux sens - OM-Hexagone» - <http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-14.pdf>)

C. SERVICES BANCAIRES :

12.12. Annulation des surtaxes au niveau des banques et assurances en outre-mer ;

12.13. Application stricte du seuil Trichet ;

12.14. Accès simplifiés aux prêts bancaires ;

(Cf. également commission n°4, «La rénovation du dialogue social et la formation professionnelle», titre A, proposition ici numérotée 4.1.b)

D. SANTE :

12.15. Mettre en place le plan HS2 [Haute Sécurité Santé] couvrant l'ensemble des territoires d'outre-mer en 5 ans grâce à l'apport des nouvelles technologies en santé et formation afin de la mailler en UMTS ;

(Cf. com° n°3, «Prod° locales et cond° d'un développement endogène», prop° n°3.4 ; com° n°4, «La rénovation du dialogue social et la format° prof.», titre A, prop° ici numérotée 4.3.b ; Cf. également [10Q] Consultation Région Midi-Pyrénées (Toulouse) - Titre IV : «Form° des médecins et infirmiers aux maladies tropicales»)

II. PROBLEMATIQUE DE LA MOBILITE VERS LES DOM :

12.16. Homogénéisation des règles de mobilité (dont les mutations) dans les trois fonctions publiques, mise à jour du tableau de mutation (rang et vœux) ;

12.17. Accès aux droits à la mobilité (dont la mobilité géographique) aux salariés de droit privé ;

12.18.a. Préparation à l'arrivée des Ultramarin(e)s, en particulier pour les personnes en formation dans l'Hexagone, étudiantes par exemple ; b. Faire les demandes de logement par exemple auprès des préfectures avant le départ vers l'Hexagone ; c. Un jumelage entre des villes de l'Hexagone et des villes ultramarines permettrait de le faciliter ;

(Cf. commission n°4, «La rénovation du dialogue social et la formation professionnelle», titre B, proposition ici numérotée 4.7, et commission n°5 - outre-mer : n°7 - «L'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'insertion des jeunes», proposition ici numérotée 5.7.c) ;

12.19. Une préparation et un accompagnement à la réinstallation (actifVEs et retraitéEs) en outre-mer (*cf. commission n°8 - outre-mer : n°5 - «La gouvernance», titre A, proposition ici numérotée 8.1) ;*

12.20. Possibilité pour les fonctionnaires ultramarinEs, jusqu'au cadre B, de demeurer dans leur département d'origine lorsqu'ils réussissent un concours administratif ;

(Cf. commission n°10.1, «Égalité & Discriminations», titre III, proposition n°10.1.11.E ; titre IV, propositions n°10.1.17 et 10.1.20.B)

III. CONGES ANNUELS :

12.21. Extension du congé bonifié aux contractuelLEs de la fonction publique (*cf. également commission n°10.1, «Égalité & Discriminations», titre IV, proposition n°10.1.19) ;*

12.22. Autorité de tutelle unique pour la fonction publique ;

12.23. Baisse significative du prix du billet d'action par mesure sociale pour les salariéEs du privé (*cf. commission n°10.1, «Égalité & Discriminations», titre II, proposition n°10.1.7.F) ;*

12.24. Prise en charge plus significative de la participation des frais de voyage pour les congés vers les collectivités d'origine pour les salariés des EPIC [établissements publics à caractère industriel et commercial] ;

IV. CREATION D'UNE FONDATION DE L'OUTRE-MER (STRUCTURE FEDERATRICE DE L'OUTRE-MER) :

12.25.a. Ni fédération, ni réseau d'associations, cette structure pérenne sera dotée de pôles traitant des problématiques de l'outre-mer - économiques, culturelles, sportives ou sociologiques - dans une approche scientifique, avec les instances gouvernementales et les régions et entreprises européennes et d'outre-mer :

A. SOUTENIR, AIDER, ORIENTER :

12.25.b. Former et professionnaliser les cadres associatifs avec une ouverture vers la culture de l'autre (ultramarine et hexagonale) ;

12.26. Développer et diffuser des modèles d'organisation de manifestations ultramarines ;

12.27. Mettre en place des démarches qualité et créer un *Prix de l'association ultramarine* ;

B. DEVELOPPER DES OFFRES DE SERVICE :

12.28. Créer un *Centre de ressources et d'étude de l'outre-mer* ;

12.29. Mettre en place un accompagnement pour les aînés (*cf. commission n°10.1, «Égalité & Discriminations», titre IV, proposition n°10.1.20.A*) ;

12.30. Créer des cellules d'écoute psychologique [ethnomédecine et ethnopsychologie] et d'aide juridique (*cf. commission n°10.1, «Égalité & Discriminations», titre II, propositions n°10.1.8 et 10.1.9*) ;

12.31. Soutenir les jeunes et les personnes en délicatesse avec la société (*cf. commission n°10.1, «Égalité & Discriminations», titre II, propositions n°10.1.8 et 10.1.9, notamment 10.1.9.A*) ;

C. CREER LE MOUVEMENT :

12.32. Développer et valoriser la culture d'entreprise, les initiatives économiques des Ultramarin(e)s ;

12.33. Diffuser les bonnes pratiques et créer un *Prix de l'Innovation* ;

12.34. Accompagner les initiatives permettant l'engagement des Ultramarin(e)s ;

12.35. Accompagner les activités de recherche sur la communauté ultramarine de l'Hexagone (*cf. commission n°10.1, «Égalité & Discriminations», titre I, proposition n°10.1.1*) ;

12.36. Commander une enquête *IPSOS DOM* sur les Ultramarin(e)s de l'Hexagone permettrait un état des lieux circonstancié et un préambule à une meilleure connaissance de la communauté ultramarine (*cf. commission n°10.1, «Égalité & Discriminations», titre I, proposition n°10.1.1*).

(*Cf. commission n°10.1, «Égalité & Discriminations», titre I, proposition n°10.1.2.B, et commission n°5 - outre-mer : n°7 -, «L'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'insertion des jeunes», proposition ici numérotée 5.21.a*)

L'insertion des DOM dans leur environnement régional

COMMISSION N°1 (OUTRE-MER : N°6)

[10B] L'insertion des DOM dans leur environnement régional

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-28.pdf>

Un aperçu en 5 lignes

La commission n°1 sur «l'insertion des départements d'outre-mer dans leur environnement régional» de l'Hexagone (commission n°6 outre-mer) souhaite la facilitation de l'octroi de visas aux ressortissant(e)s des pays voisins et la définition d'une politique forte pour la Caraïbe et l'océan Indien.

Les rapporteurs Robby JUDES, administrateur civil au ministère des affaires étrangères et européennes, et Jean-Jacques SEYMOUR, écrivain, journaliste pour *Tropiques FM*, émettent les constats et propositions suivantes :

Au moment où une crise économique majeure frappe le monde, les atouts de nos régions ultramarines ne peuvent plus être ignorés. Avec ces territoires, la France - après les États-Unis d'Amérique - possède le plus grand espace maritime mondial (11 millions de km²) :

A. POUR ROMPRE L'ISOLEMENT :

1.1. Faciliter l'octroi des visas aux ressortissants des pays environnants, voire permettre l'accès à nos régions ultramarines aux hommes et femmes d'affaires, aux enseignant(e)s, aux chercheurs(e) et aux étudiant(e)s titulaires d'un passeport valide avec assurance ;

1.2. Lancer une chaîne de télévision transnationale afin de mettre en place une société multiculturelle de l'information ;

B. POUR DEVELOPPER LES ECHANGES ET LA COOPERATION :

1.3. Redéfinir au niveau gouvernemental une politique forte pour le bassin de la Caraïbe et l’océan Indien ;

1.4. Mettre en place des projets de coopération universitaires attractifs :

a. Transformation de l’UAG (université des Antilles et de la Guyane) et de l’université de La Réunion en pôles universitaires avec campus aux normes internationales ; b. Implanter dans ces pôles des formations attractives pour les pays environnants (université technologique, mastère d’hôtellerie et de restauration, institut de formation des maîtres, centre de linguistique appliquée) ; c. Institutionnaliser des codiplomations et des cotutelles de thèse, en particulier dans les disciplines où chacun des partenaires a un avantage comparatif, par exemple le partenariat entre Cuba, l’UAG et Bordeaux en médecine (*cf. commission n°5, «L’égalité des chances, la promotion de la diversité et l’insertion des jeunes», propositions ici numérotées 5.7.a et 5.11*) ;

1.5. Développer les échanges économiques : a. Proposer à partir des régions ultramarines des solutions aux pays environnants dans les domaines où la France a un avantage comparatif (télécoms, nucléaire civil, aéronautique, espace) ; b. Il convient donc que les grandes sociétés françaises, le MEDEF, la dir° régionale du commerce extérieur aient des implantations sur place (un salon de la technologie française pourrait être organisée tous les deux ans en Guyane) ; c. Aider à la création d’entreprises tournées vers le développement durable (biocarburants) ; d. Permettre aux régions ultramarines de se fournir en énergie au plus près grâce à des dérogations accordées par l’Union européenne, en évitant les multiples intermédiaires (*cf. commission n°3, «Les productions locales et les conditions d’un développement endogène», proposition ici numérotée 3.10*) ;

1.6. Harmoniser le droit des affaires (le projet d’harmonisation du droit des affaires dans la Caraïbe à travers l’OHADAC, *Organisation pour l’harmonisation du droit des affaires dans la Caraïbe*, doit être soutenu pour contribuer à l’émergence d’un droit commun des affaires à l’échelle caribéenne) ;

1.7. Travailler de concert avec nos partenaires de l’Union européenne :

a. Mettre en place des actions communes au sein de l’Union européenne avec le Royaume-Uni, l’Espagne et le Portugal pour accélérer des coopérations au plan universitaire avec des pays anglophones, hispanophones et lusophones et permettre ainsi aux étudiant(e)s des pays environnants de bénéficier de l’espace européen des universités et de la recherche (*Erasmus*) ; b. Se servir des régions ultramarines comme de plates-formes commerciales pertinentes pour nos partenaires de l’Union européenne ;

1.8. Faire prendre en compte dans nos ambassades des pays environnants de l’existence des régions ultramarines (les conseillers de coopération et d’action culturelle et les chefs des missions économiques devraient avant leur départ en poste être sensibilisé(e)s au développement de la coopération de leurs pays d’affectation avec ces régions) ;

1.9. Confier des postes de haute responsabilité à nos citoyen(ne)s ultramarin(e)s dans les ambassades.

Identité(s), culture et mémoire

COMMISSION N°2 (OUTRE-MER : N°8)

[10C] Rapport du groupe de travail «Identité(s), culture et mémoire»

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-27.pdf>

Un aperçu en 5 lignes

La commission n°2 sur «l'identité, la culture et la mémoire» de l'Hexagone (commission n°8 outre-mer) met l'accent sur la préservation et la transmission des traditions et mémoires ; la promotion de la création artistique dans et hors les îles ; la politique culturelle outre-mer.

La rapporteure Nathalie FANFANT, directrice de l'agence de communication *Maditerra*, émet les propositions suivantes :

A. PRESERVATION ET TRANSMISSION DES TRADITIONS ET MEMOIRES :

2.1.a. Créer des musées départementaux de l'esclavage ; b. Jumeler des villes de l'Hexagone et de l'outre-mer (notamment des villes ayant des ports négriers comme Nantes, Bordeaux ou Toulon) ; c. Mettre en place des partenariats culturels permettant la circulation de cette histoire et de ses vestiges ;

2.2.a. L'histoire de l'esclavage doit être protégée par des lois rendant punissable toute forme de révisionnisme ; b. La République doit se porter acquéreur, lors de ventes privées, d'objets ou manuscrits ayant un rapport avec l'esclavage ; c. Rendre accessible les archives relatives à la période esclavagiste (numérisation) ; d. Travailler avec les collectivités territoriales ;

2.3. Mettre en place des partenariats entre les porteurs de tradition et le public ;

2.4. Recenser ou créer les lieux de mémoire et événements marquants ;

2.5. Renforcer en milieu scolaire la pratique d'ateliers artistiques autour de la mémoire et des cultures de la région, vecteurs du sentiment d'appartenance et de fierté collective et éveilleurs de goût pour la chose culturelle ;

2.6. Enseigner les littératures d'outre-mers dès la maternelle, ce qui aurait pour effet de contribuer à l'existence de maisons d'édition locales de livres pour enfants ;

2.7. Renforcement de la «*micro-unité culturelle*» et travail au quotidien, sous toutes ces formes : développement des maisons de quartier, du théâtre municipal, du théâtre de rue, de la manifestation culturelle sur la place publique - vecteurs de la transmission de la mémoire et de la culture ;

B. PROMOTION DE LA CREATION ARTISTIQUE DANS ET HORS NOS ILES :

2.8. Intervention des structures existantes sur le plan national et européen ;

2.9. Lobbying auprès de réseaux de diffusion ;

2.10. Nous servir de nos riches et diverses cultures singulières pour relancer l'économie dans nos régions ;

2.11. Les crédits alloués à l'audiovisuel et au cinéma doivent donner à la production ultramarine une visibilité réelle et pérenne ;

2.12. *RFO* doit disposer d'une autonomie à l'intérieur du groupe *France Télévisions* ;

2.13. Création d'une banque de données pour les œuvres de la musique ultramarine ;

2.14.a. Accompagner nos artistes dans la réalisation de leurs projets et la protection de leurs droits ; b. Régionalisation de la répartition des droits SACEM ;

C. POLITIQUE CULTURELLE DANS LES DOM :

2.15. Définition d'une politique culturelle ;

2.16. Schéma directeur ;

2.17. Création de conservatoires nationaux.

Productions locales et conditions d'un développement endogène

COMMISSION N°3 (OUTRE-MER : N°2)

**[10D] Rapport du groupe de travail «Productions locales
et conditions d'un développement endogène»**

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-26.pdf>

Un aperçu en 5 lignes

La commission n°3 sur «les productions locales et les conditions d'un développement endogène» de l'Hexagone (commission n°2 outre-mer) met l'accent sur l'autonomie alimentaire, la rénovation du produit touristique ou la mise en avant de réussites d'entrepreneurEs ultramarinEs.

Les rapporteurs Christian DE LAUZAINGHEIN, professeur émérite à l'université Paris V, et José PENTOSCROPE, président du CIFORDOM (*Centre d'information, recherche & développement pour les originaires d'outre-mer*), émettent les propositions suivantes :

A. AGRICULTURE :

- 3.1. Obtention prioritaire d'une autonomie alimentaire ;
- 3.2. Rechercher la qualité des produits dans un environnement protégé ;
- 3.3. L'utilisation de la complémentarité interrégionale dans le domaine agricole ;

(Cf. commission n°7, «La formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat», proposition ici numérotée 7.6)

B. TOURISME :

3.4. Rénovation du produit touristique offert : a. Réduire les coûts ; b. Amélioration de la qualité des services et de l'accueil ; c. Formation du personnel ; d. Effort de reconquête des croisiéristes ; e. Mettre en place de nouvelles dessertes aériennes et abaisser les coûts de transport ; f. Diversifier les clientèles ;

(Cf. commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», proposition n°12.15)

C. AUTRES ACTIVITES DU SECTEUR TERTIAIRE ET DU SECTEUR SEMI-INDUSTRIEL :

3.7. Développer les petites industries traditionnelles existantes : a. Chantier naval ; b. Production de vapeur au moyen de la bagasse ; c. Activités de recyclage ; d. Construction de cases créoles en bois ; e. Ebénisterie créole ; f. Compostage ; g. Broyage ;

3.8. Développer les activités semi-industrielles de production agricole et agroalimentaire : a. Agro-biodiversité ; b. Production et promotion de rhums de grande qualité ; c. Production de liqueurs et sirops de haute qualité ;

3.9. Développer des secteurs semi-industriels innovants : a. Économie de la mer ; b. Pôle de recherche tropicale ; c. Filière du bois ; d. Filière phytopharmaceutique ; e. Énergies renouvelables ; f. Technologies de l'information ;

3.10. Développer l'énergie solaire ou éolienne ou la production d'alcool de canne (bioéthanol) (cf. commission n°1, «La formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat», proposition ici numérotée 1.5) ;

D. DEVELOPPEMENT DE L'ESPRIT D'ENTREPRENEURIAT :

3.11.a. Donner plus de visibilité, notamment dans les médias économiques français, à la réussite des entrepreneurEs ultramarinEs ; b. Former les agents économiques aux lois de l'économie et de la gestion ; c. Promouvoir le statut d'auto-entrepreneur et freiner l'économie informelle ;

3.12. Mettre en place des formations initiales adaptées aux besoins de l'économie et, dans les entreprises, des formations continues aux méthodes modernes de gestion ;

3.13. Assurer un bagage minimum aux moins de 20 ans et transformer les emplois informels qu'ils occupent bien souvent en emplois formels ;

3.14.a. Favoriser la création de pôles d'innovation par secteur industriel ; b. Structurer un dialogue entre le secteur de la recherche et celui des entreprises ;

3.15.a. Organiser le partage des pratiques reconnues de développement d'entreprises ; b. Favoriser les entreprises dans leur recherche de financement, conforter les systèmes de garantie financière, intervenir en soutien à la constitution du fonds de roulement des entreprises ; c. Favoriser la présence active de «*business angels*» créoles par la promotion du retour sur investissement des entreprises créoles ; d. Sensibiliser les entrepreneurs créoles au «*capital investissement*» au travers de colloques et conférences ciblés.

Rénovation du dialogue social et formation professionnelle

COMMISSION N°4 (OUTRE-MER : N°4)

[10E] Rapport du groupe de travail «Rénovation du dialogue social et formation professionnelle» (version au 31 août 2009)

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-25.pdf>

[10E2] Rapport du groupe de travail «Rénovation du dialogue social et formation professionnelle» (version au 14 septembre 2009)

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090914-99.pdf>

Un aperçu en 5 lignes

La commission n°4 sur «la rénovation du dialogue social et la formation professionnelle» de l'Hexagone (commission n°4 outre-mer) met l'accent sur la lutte contre les monopoles privés, la continuité territoriale, la formation tout au long de la vie dans toutes les entreprises.

Les rapporteurs André-Max BOULANGER, professeur de gestion et d'économie à l'IUT de Montreuil (université Paris VIII), et Jules CAPRO-PLACIDE, chargé des finances et des services publics à la mairie de Paris, émettent les propositions suivantes :

A. LIBERER LE DIALOGUE SOCIAL DE SES CHAINES :

- 4.1. Solidifier le tissu économique de l'outre-mer : a. Assurer la concurrence contre toutes les formes de monopoles, d'interdiction ou de restriction de l'accès aux marchés ;
b. Libérer les possibilités bancaires de toute timidité envers les entreprises ;

4.2. Mettre en œuvre un plan d'urgence pour les entreprises sous conditions d'emploi : a. Maintien de l'emploi ; b. Recrutement en CDI, rénovation du dialogue social ; c. Plan pluriannuel d'évolution des salaires ;

4.3. L'égalité des chances : a. Un service public à hauteur de ce qu'il est dans l'Hexagone, voire au-delà pour tenir compte des besoins ; b. Une continuité territoriale qui reconnaît et accepte le prix à payer pour atteindre la seule égalité qui vaille (*cf. commission n°10.1, «Égalité & Discriminations», titre II, proposition n°10.1.7, et commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre I, propositions ici numérotées 12.1 à 12.15*) ;

4.4. Éclaircir et adapter la législation et la réglementation relatives à la représentativité syndicale en outre-mer en tenant compte de la coexistence de syndicats indépendants et d'autres émanant de centrales nationales ;

4.5. Proposer un cycle de formation au dialogue social pour des groupes composés à la fois de représentants de salariés et de patrons, voire d'élus politiques ;

B. LIBERER LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE SES ENTRAVES :

4.6.a. Réaliser une étude approfondie sur la formation professionnelle en outre-mer, et mettre en place les ressources et moyens utiles à une évaluation en continu du système et des résultats... en prenant soin de distinguer la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et en apprentissage, l'enseignement professionnel supérieur, la formation des demandeurs d'emploi et la formation des actifs occupés (*cf. commission n°5 - outre-mer : n°5.7 -, «L'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'insertion des jeunes»*) ; b. Mettre en place une formation professionnelle adaptée aux besoins locaux, améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins réels des entreprises et des salarié(e)s, favoriser une communication ciblée autour du thème de la formation professionnelle ;

4.7. Consacrer les moyens nécessaires à la réalisation effective de la formation tout au long de la vie en outre-mer, dans le cadre d'un plan pluriannuel pour la formation professionnelle tout au long de la vie doté d'un budget conséquent (*cf. commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre II, proposition ici numérotée 12.18*) ;

4.8. Dégager les ressources et moyens nécessaires à mettre en œuvre un programme ambitieux et durable de formation pour tous à la préparation aux concours des fonctions publiques (*cf. commission n°10.1, «Égalité & Discriminations», titre IV, propositions n°10.1.17 et 10.1.18*) ;

4.9. Mobiliser un budget ayant pour objet de réduire les coûts de déplacements outre-mer / métropole, inter / outre-mer et outre-mer / proches voisins, et d'hébergement, dans le but d'y suivre des actions de formation, complémentaires à celles suivies en outre-mer (*cf. commission n°10.1, titre IV, proposition n°10.1.19, et commission n°12, titre I, B, propositions ici numérotées 12.9 à 12.11*) ;

4.10. Faire en sorte que tous les salariés et patrons d'entreprises de moins de dix salariésE, puissent bénéficier d'un véritable plan de formation, conformément au droit ;

4.11. Agréer toutes les organisations syndicales présentes en outre-mer pour la formation économique, sociale et syndicale des salariés, prévue dans le code du travail.

Égalité des chances - Insertion des jeunes - Diversité

COMMISSION N°5 (OUTRE-MER : N°7)

[10F] Égalité des chances - Insertion des jeunes - Diversité

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-24.pdf>

Un aperçu en 5 lignes

La commission n°5 sur «l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'insertion des jeunes» de l'Hexagone (commission n°7 outre-mer) met l'accent sur la création d'internats d'excellence dans chaque DOM-TOM et le développement à grande échelle de convention type Henri-IV.

Les rapporteurs Patrick ARNOLIN, proviseur de lycée, et Richard MELIS, général de brigade aérienne (2S), secrétaire général du concours commun Mines Ponts, émettent les propositions suivantes :

5.1.a. Création d'un internat d'excellence par collectivité ; b. Développement à grande échelle des conventions type Henri-IV ; c. Favoriser l'accueil des jeunes ultramarins dans les internats des CPGE pour éviter les temps de transports trop pénalisants ; d. Charte permettant la mise en œuvre d'une politique prospective de besoins en personnels dans les services publics et privés, l'attribution de bourses de formation en adéquation avec les besoins et le recrutement de ces jeunes après leur formation - Signature de chartes de diversité dans les administrations, les entreprises ; e. Régionaliser certains concours, par exemple ceux de l'éducation nationale (pour des matières à forts effectifs) ;

5.5.a. Utiliser davantage les possibilités de recrutements directs sous forme de CDI ; b. Renforcement de l'orientation active et tutorat des étudiants de première année par des étudiants volontaires de master ;

5.6. Construire de nouveaux collèges pour ramener l'effectif à 600 élèves par établissement ;

- 5.7.a. Réduire le nombre de formations dispensées pour se recentrer sur des formations ciblées capables de forger à ces établissements une identité forte (vulcanologie, énergies renouvelables, biodiversité etc.) et attirer des étudiants exogènes (cf. *commission n°1, «L'insertion des départements d'outre-mer dans leur environnement régional», proposition ici numérotée 1.4*); b. En finir avec le saupoudrage et la redondance des formations; c. Mettre en place une véritable incitation à la mobilité (cf. *commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre II, proposition ici numérotée 12.18*); d. Développer des partenariats avec d'autres universités (métropolitaines ou étrangères);
- 5.8. Innover et expérimenter de nouvelles méthodes audiovisuelles en partenariat étroit avec les universités, les écoles d'ingénieurs ou de commerce en métropole;
- 5.9.a. Formation des médiateurs recrutés pour lutter contre l'absentéisme au coaching de jeunes pour vraiment donner du sens à la scolarité; b. Coaching des élèves décrocheurs;
- 5.11. Mise en place d'une année de préparation aux études supérieures (cf. *commission n°1, «L'insertion des départements d'outre-mer dans leur environnement régional», proposition ici numérotée 1.4*);
- 5.12. Etudier pour l'arc caribéen les conditions de création d'une école d'ingénieurs;
- 5.13. Faciliter l'accès aux crédits à des micro-entrepreneurs;
- 5.14. Accélérer la réorganisation de l'ANT et multiplier les agences et les correspondants locaux;
- 5.15. Création d'écoles de la deuxième chance dans chaque DOM ou COM;
- 5.16. Obligation pour toutes les formations de niveau 5 d'intégrer au minimum 5% de jeunes en grande difficulté d'insertion;
- 5.17. Mise en place d'un accompagnement individualisé par un référent;
- 5.18.a. Mise en place d'un carnet de suivi d'insertion rempli par chaque intervenant auprès du jeune; b. Mise en place de chantiers-écoles de longue durée (deux ans) pour lutter contre l'illettrisme mais aussi pour faciliter la restauration psychologique, l'accès au soin et au logement;
- 5.19.a. Construire des foyers de jeunes travailleurs pour les accueillir; b. Mise en place de guichet unique dans les quartiers difficiles; c. Mettre en place des équipes de rue pour aller à la rencontre des jeunes les plus marginalisés et les orienter vers les structures de droit commun;
- 5.20.a. Mise en place de cercles de qualité; b. Mise en place de réseaux;
- 5.21.a. Création d'une *Fondation pour la diversité* en outre-mer (cf. *commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre IV, propositions ici numérotées 12.25 à 12.36*); b. Mise en place de partenariat EPLE-SMA autour des classes-relais.

(Cf. *commission n°4, «La rénovation du dialogue social et la formation professionnelle», titre B, proposition ici numérotée 4.6, et commission n°10.1, «Égalité & Discriminations», titre III, propositions n°10.1.11 à 10.1.15*)

Les grands projets structurants et les conditions du développement durable

COMMISSION N°6 (OUTRE-MER : N°3)

[10G] Commission «Les grands projets structurants et les conditions du développement durable»

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-23.pdf>

Un aperçu en 5 lignes

La commission n°6 sur «les grands projets structurants et les conditions du développement durable» de l'Hexagone (commission n°3 outre-mer) met l'accent sur le développement de l'énergie hydraulique et de fermes de micro-algues dans les Antilles grâce à des financements alternatifs.

Les rapporteurs Jean-Jacob BICEP, doctorant en géographie, adjoint au maire du XXème arrondissement de Paris, et Yann GENIES, directeur du développement pour *Areva Group*, émettent les propositions suivantes :

A. ÉNERGIE :

- 6.1. Développer le potentiel hydraulique de la Nouvelle-Calédonie ;
- 6.2. Développer l'énergie thermique des mers pour La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe ;
- 6.3. Développer la géothermie pour la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion ;

6.4. Maintenir la loi Girardin pour développer le solaire, l'éolien, l'énergie de la houle et l'énergie des vagues ;

B. POLE VALORISATION DE LA BIODIVERSITE :

6.5. Développer des fermes de micro-algues pour fabriquer du biocarburant ;

6.6. Développer des récifs artificiels permettant un usage halieutique et écologique ;

6.7. Valoriser la pharmacopée ultramarine ;

6.8. Développer des retenues d'eau collinaire ;

6.9. Faire de l'outre-mer un pôle d'excellence pour l'utilisation des énergies renouvelables et la valorisation de la biodiversité ;

C. INDUSTRIE :

6.10. Développer l'algoculture de masse et déployer une première unité de production d'un millier d'hectares à l'horizon 2013 sur l'ensemble des DOM-TOM ;

D. FINANCEMENTS :

6.11. Financer les investissements par des émissions obligataires par tranches en pool européen ou en finance islamique (taux servi plus attractif et sûreté du placement à l'émission) ;

6.12. Développer le tissu économique local par des financements islamiques du Moyen-Orient ;

6.13. Permettre l'accès du plus grand nombre au photovoltaïque, au solaire thermique, à l'échange thermique des mers, aux pompes à chaleur... ;

6.14. Former les acteurs et futurs acteurs au nouvelle modèle économique de la finance territoriale ;

6.15. Développer la création de contenus numériques des cultures locales ;

6.16. Favoriser les échanges universitaires dans les espaces de proximité (océan Indien, Caraïbe...)

6.17. Mettre en place une politique de communication incitant les acteurs *hi-tech* de la zone Caraïbe et Amériques à s'installer aux Antilles françaises en mettant en avant les forces, notamment la qualité de l'enseignement et de l'environnement : *Invest French West Indies* ;

6.18. Favoriser l'internationalisation des offres ;

E. TRANSPORT :

6.19. Transport maritime : Création d'un *hub* ;

6.20. Transport terrestre : Création d'un organisme de gestion des transports urbains et non urbains ;

6.21. Transport aérien : a. Gestion des droits de lignes aux collectivités territoriales ;
b. Création d'un établissement pour la gestion des aéroports ;

F. ÉCONOMIE NUMÉRIQUE :

6.22. Développer un pôle de compétence unique dans les territoires ;

6.23. Mettre en place un tableau de bord du numérique en outre-mer ;

6.24. Compléter, optimiser et décentraliser les technopoles ;

6.25. Créer des associations professionnelles locales du numérique : pour développer les bonnes pratiques au sein des entreprises existantes ;

6.26. Promouvoir les usages des nouvelles technologies par la diffusion de programmes courts sur les médias locaux et communautaires ;

6.27. Simplifier l'accès aux aides publics en privilégiant les modes concours et face-à-face (*pitching*) aux dossiers et procédures administratives ;

6.28. Développer la création de contenus numérique des cultures locales ;

6.29. Favoriser les échanges universitaires dans les espaces de proximité (océan Indien, Caraïbe...);

6.30. Mettre en place une politique de communication incitant les acteurs *hi-tech* de la zone Caraïbe et Amériques à s'installer aux Antilles françaises, en mettant en avant les forces notamment la qualité de l'enseignement et l'environnement : *Invest French West Indies* ;

6.31. Favoriser l'internationalisation des offres ;

G. ENVIRONNEMENT : FILIERE TRAITEMENT DE DECHETS :

6.30. Collecte sélective ;

6.31. Sensibilisation de la population ;

6.32. Construction d'une ou plusieurs usines de tri et de recyclage ;

6.33. Construction d'une usine de traitement multi-filières.

Distribution - Formation des prix - Pouvoir d'achat

COMMISSION N°7 (OUTRE-MER : N°1)

[10H] Atelier «Distribution - Formation des prix - Pouvoir d'achat»

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-22.pdf>

Un aperçu en 5 lignes

La commission n°7 sur «la formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat» de l'Hexagone (commission n°1 outre-mer) met l'accent sur le soutien aux petits commerces ; un observatoire de la concurrence ; la loi d'orientation de l'outre-mer du 13 décembre 2000.

Les rapporteurs Guy NUMA, enseignant-chercheur en économie à l'université de Paris Dauphine, et Pascal PERRI, professeur d'économie en école de commerce, émettent les propositions suivantes :

7.1. Accorder aux DOM le bénéfice des programmes suivants : a. «200 cœurs de villes moyennes» (dispositif favorisant le renouveau du commerce de proximité de centre-ville) ; b. «500 unités de magasins à loyers modérés» (dispositif favorisant l'installation de petits commerces) ; c. «300 pôles quartier de proximité» (dispositif favorisant l'émergence de centres commerciaux d'un nouveau genre) ; d. «1000 cœurs multiservices» (dispositif favorisant la création de petits centres commerciaux dans les petites zones) ;

7.2. Mise en place d'un dispositif de taxation des grandes surfaces au profit d'un fond d'aide à l'émergence de commerces de moyenne et petite taille dans des secteurs innovants très diversifiés ;

7.3. Dispositif antitrust (les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement plus de 15% de parts de marché dans la distribution alimentaire ou non alimentaire doivent détenir moins du tiers des actions dans les entreprises d'import-export) ;

7.4.a. Geler toute décision prise en 2008 et 2009 pour l'autorisation des extensions ou la création de nouvelles surfaces commerciales au profit des acteurs dominants tels qu'ils

seront révélés par la commission d'étude ; b. Mettre en place un dispositif d'incitation de création d'union de commerçants de proximité ;

7.5. Appliquer : a. La loi d'orientation de l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 (article 75 : instauration dans chaque DOM d'un observatoire sur les prix et les revenus) ; b. Le décret n°88-1046 du 17 novembre 1988

7.6. Reconquête de terres agricoles, meilleure mutualisation des forces des producteurs (*cf. commission n°3, «Les productions locales et les conditions d'un développement endogène», titre A, propositions ici numérotées 3.1 à 3.3*) ;

7.7.a. Identifier de nouvelles sources de financement pour réduire l'octroi de mer ; b. Le groupe «*vie chère*» propose la création d'un nouvel impôt dont l'assiette serait directement adossée à la (seule) surrémunération des fonctionnaires (le produit de cet impôt viendrait ainsi compenser une baisse proportionnelle et progressive de l'octroi de mer ou sa suppression pure et simple sur les produits stratégiques de première nécessité ; dans notre esprit, il s'agit d'une mesure de justice fiscale qui ouvre un champ important à la baisse des prix des produits importés) ;

7.8. Nous proposons également que la surrémunération des fonctionnaires soit l'objet d'évaluations périodiques en fonction des niveaux de prix constatés dans les territoires concernés.

Évolutions institutionnelles et adaptation des administrations centrales

COMMISSION N°8 (OUTRE-MER : N°5)

[10I] La gouvernance : «*Évolutions institutionnelles et adaptation des administrations centrales*»

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-21.pdf>

Un aperçu en 5 lignes

La commission n°8 sur «la gouvernance (évolutions institutionnelles locales, adaptation des administrations centrales)» de l'Hexagone (commission n°5 outre-mer) met l'accent sur une conférence entre Martinique et Guadeloupe et une assemblée unique en Guyane.

Les rapporteurs Gilbert PARIS, vice-président de l'AMEDOM (*Association métropolitaine des élus originaires des départements d'outre-mer*) et conseiller municipal, et Pierre PLUTON, président de l'AMEDOM et maire, émettent les propositions suivantes :

8.o. Définir la gouvernance comme une nouvelle approche du partage du pouvoir dans laquelle les acteurs publics et privés prennent part à la formulation des politiques publiques ;

A. ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES LOCALES :

8.1. Utiliser pleinement les possibilités de l'article 73 de la Constitution (*cf. commission n°10.1, «Égalité & Discriminations», titre I, proposition n°10.1.5 puis titre IV, proposition*

n°10.1.20, et commission n°12, «Autres problématiques liées à l'éloignement», titre II, proposition ici numérotée 12.19) ;

8.2. Créer une conférence institutionnelle entre la Martinique et de la Guadeloupe ;

8.3. Créer une assemblée unique pour la Guyane (regroupant le département et la région) ;

8.4. Créer une assemblée unique pour La Réunion (regroupant le département et la région) ;

B. ADAPTATION DES ADMINISTRATIONS CENTRALES :

8.5. Donner à l'outre-mer une place consolidée au sein de l'organisation gouvernementale qui devrait, pour permettre une transversalité interministérielle pertinente, dépendre du Premier ministre ;

8.6. Mise en place ou renforcement de pôles d'expertise adaptés à chaque grand ministère.

Non à Clémenceau !

«Un problème, une commission, un rapport, un tiroir.»

Tel est le théorème de Clémenceau dont nous refuserons la logique avec la dernière énergie. À Paris, Bordeaux, Épinay-s/-Seine, Clichy-La-Garenne, Trappes, Drancy, Vigneux, Marseille, Toulouse, Nantes, Lyon ou Rouen, les trente-et-un rapporteur(e)s et les dizaines de membres de nos quatorze commissions se sont bénévolement impliqué(e)s pour produire les propositions ici rapportées.

À l'instar des Ultramarin(e)s de l'outre-mer, les Ultramarin(e)s de l'Hexagone sont confronté(e)s à des difficultés spécifiques, auxquelles s'ajoutent l'exportation de difficultés spécifiques qui ne trouvent pas de solution localement. Nos réflexions ont donc également porté sur l'Hexagone autant que sur l'outre-mer : nous sommes concerné(e)s par tout ce qui s'y passe.

Les milliers d'heures passées en centaines de réunions depuis le lancement de ces États généraux, le 19 février 2009, ne doivent pas rester vaines. Le président de la République en est à nos yeux le garant, lui qui a lancé ces États généraux après avoir déclaré, lors de sa campagne électorale, le 31 mars 2007 : «On ne peut pas séparer les Ultramarins de métropole de ceux restés au pays, comme s'il s'agissait de deux catégories de populations totalement différentes».

Nous, *Collectif des rapporteur(e)s des États généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone*, serons vigilant(e)s quant à l'attention accordée à ces propositions par les institutions en charge de leur étude.

Nous restons conscient(e)s d'œuvrer pour une République apaisée, unie, où le triptyque *Liberté, Égalité, Fraternité* prenne enfin tout son sens. Nos compatriotes attendent les politiques publiques qui leur donneront accès à l'égalité républicaine, à la continuité territoriale.

En cette attente, nous nous sommes, le 12 septembre dernier, constitué(e)s en collectif, le *Collectif des rapporteur(e)s des États généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone* - qui entend être un collectif de suivi, de vigilance et de combat au service de nos compatriotes, au service d'un meilleur vivre ensemble *dans* la République, *pour* la République.

*Le Collectif des rapporteur(e)s
des États généraux de l'outre-mer
dans l'Hexagone*

Liste des rapporteur(e)s et membres des commissions

Mme Memona HINTERMANN, journaliste, grand reporter *France 3* ;
M. Thierry LE LAY, dir. de la prévention et de la protection à la mairie de Paris, anc. sous-préfet à Pointe-à-Pitre ;
RAPPORTEUR(E)S COORDONATEUR(E)S DES ÉTATS GÉNÉRAUX DANS L'HEXAGONE ;

COMMISSION N°9.1 - CULTURE ET VISIBILITE :

M. Greg GERMAIN, comédien,
réalisateur et producteur ;
M. Claudy SIAR, dir. de *Tropiques FM* ;
RAPPORTEURS ;

M. Dominik BERNARD ;
Mme Sylviane CEDIA ;
M. Eric CHECCO ;
Mme Vincente CLERGEAU ;
M. Jean-François FIDELIN ;
M. Gunther GERMAIN ;
Mme Laetitia GUEDON ;
M. Lucien JEAN-BAPTISTE ;
Mme Laurence LASCARY ;
Mme Chantal LOÏAL ;

Mme Marie-Claude LUI VAN SHENG ;
Mme Sarah MALDOROR ;
Mme Yasmine MODESTINE ;
Mme Laïza PAUTHEA ;
Mme Jennifer PELAGE ;
M. Fabrice PIERRE ;
M. Christian SERANOT ;
M. Ricky TRIBORD ;
MEMBRES ;

M. Philippe CHAZAL ;
Mme Maryse CONDÉ ;
M. Alexandre MICHELIN ;
M. Olivier ZEGNA-RATA ;
GRANDS TEMOINS ;

COMMISSION N°9.2 - MEMOIRE ET IDENTITE :

M. Pierre PASTEL, sociologue,
chercheur, enseignant
à l'univ. Paris VIII Saint-Denis ;
RAPPORTEUR ;

M. François DURPAIRE,
pr. d'histoire à la Sorbonne, écrivain ;
M. Philippe Claude EBOIN ;
M. Jean-Claude JUDITH DE SALINS,
pdt de l'ARCC ;

M. Jérémie KROUBO ;
Mme Stéphanie MELYON-REINETTE ;
Mme Rose-Marie N'GOALA ;
M. Yves PASTEL ;
M. Patrick SEMIRAMOTH ;
M. Simplicie MARIE-LOUISE ;
M. Nail VER ;
MEMBRES DE LA COMMISSION ;

COMMISSION N°10.1 - ÉGALITE & DISCRIMINATIONS :

M. David AUERBACH CHIFFRIN, chargé de mission de l'ACCD'OM (Ass. des communes & collectivités d'outre-m.), délégué gén. de Tjenbé Rèd (Ass. de lutte c/ les racismes, les homophobies & le sida) ;
M. Daniel DALIN, pdt du CollectifDOM (Coll. des Antillais, Guyanais, Réunionnais & Mahorais) ;
RAPPORTEURS ;

Mme Sara BRIOLIN (pdte nationale fondatrice de l'ass. Femmes en devenir, sec. gén. de la fondation Euris, administrateur de la fondation d'entreprise Deloitte France) ;
Mme Jenny HIPPOCRATE-FIXY (déléguée de l'OILD, Organisation internationale de lutte c/ la drépanocytose, pdte de l'APIPD, Ass. p. l'information et la prévention de la drépanocytose, et de la FALD, Féd. des ass. de lutte c/ la drépanocytose, directrice française de l'EORA, European Organisation for Rare Anaemias, psychologie pénitentiaire de formation, maître de conférence, écrivaine, conteuse, chevalier de l'Ordre du mérite) ;
M. Tea PARAUHAI (v.-p. de la FAEPF | Féd. des ass. des étudiants de Polynésie française) ;
M. Xavier PHILOCLÈS (pr. de maintenance d'équipements industriels en lycée professionnel à Saint-Denis) ;
M. Gabriel SAUVEUR (anc. maître de conférence en odontologie, expert près la Cour de cassation) ;
MEMBRES PERMANENTS DU COMITE DES ÉTATS GENERAUX ;

M. Frank ANRETAR ;
M. Joul Abdousoimad BEN OMAR

(substitut du cons. principal d'éducation en lycée public d'enseignement local et resp. d'ass., pdt de CMF | *Cap mahorais sur la France*) ;

M. Gaston CALIFE-ONESIPHORE (Case sociale) ;
M. Lucien Paul CONSEL (retraité, anc. travailleur social) ;
Mme Rosita DESTIVAL, chercheuse en sciences sociales, univ. Paris X Nanterre ;
Mlle Jessie DUVAL (étudiante en droit à l'univ. Paris Dauphine) ;
M. Kenny JEAN-MARIE (École navale, IEP Strasbourg, École nationale d'adm.) ;
M. Luc LARBALETRIER (animateur en gériatrie et resp. d'ass.) ;
Mme Noura MALLAH (APIPD, FALD, Coll. Ensemble c/ la drépanocytose) ;
M. Lionel MARCIN (resp. Jeunesse p. le CIFORDOM, Centre d'information, recherche & développement p. les originaires d'outre-m.) ;
Mme Valérie NOIRAN (psychologue interculturelle, spécialiste de la matrifocalité, chargée de mission dans un cap emploi à Paris) ;
M. Stéphane POCRAIN (v.-p. du CIFORDOM et de la FAAG, Féd. des ass. et organisations d'intérêt p. les originaires des Antilles-Guyane) ;
Mme Corinne SILVESTRE (fonct.) ;
Mme Marie-Ange THEBAUD (CARAT, Coll. des ass. réunionnaises de Toulouse et de Midi-Pyrénées) ;
MEMBRES DE LA COMMISSION ;

Mme Béatrix COMPERE, chargée de mission de l'ACCD'OM ;
Mme Catherine VACHET, chef du service des étudiants et formations de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris ;
GRANDS TEMOINS ;

COMMISSION N°10.2 - CITOYENNETE :

M. Gérard GINAC, adj. au maire de Montfermeil, mb. de l'AMEDOM

(Ass. métropolitaine des élus originaires des départements d'outre-m.) ;
Mme Sophie JACQUEST, cons. régionale d'Île-de-France ;
M. Freddy LOYSON, anc. cons. du XXème

arrdt de Paris, anc. adj. au maire
de Sarcelles, pdt de la SMODOM (*Soc.
mutuelle des originaires d'outre-m.*) :
RAPPORTEUR(E)S ;

Me Jean-Claude BEAUJOUR,
av. au barreau de Paris ;
M. Roger BIGARD, publicitaire ;
M. Gaston CALIFE-ONESIPHORE,
haut-fonct. territorial ;
M. Jean-Claude GAUTRY,
maire de Paroy ;
M. Arthur HAUSTANT, dir. d'hôpital
hon. ;
Dr Marie-Thérèse LACOMBE ;
M. Maurice-Antoine LAFORTUNE,
av. gén. hon. à la Cour de cassation,
consultant, arbitre ;
M. Michel LAURET, av. au barreau
de Paris ;
M. Georges MELANE,

pdt de la *Communauté Antilles Guyane* :
MEMBRES PERMANENTS DU COMITE
DES ÉTATS GENERAUX ;

M. Serge BAVARIN, élu ;
Mme Rolande BERCHEL, élue ;
M. Henri BORTALIS, retraité ;
M. Ernest CHÉNIÈRE, anc. député ;
M. Auguste Romain DACHIVILLE,
adj. au maire de Drancy ;
M. Anicet FABRIANO, adj. au maire
de Serris ;
Me Romain GRAEFFLY, dr en droit,
av. au barreau de Paris, collaborateur
au *Dictionnaire permanent* ;
M. Eloi LETICE, fonct. retraité ;
M. François PERRIER, anc. adj. au maire
de Villepinte ;
M. Camille Michel PLATON, retraité :
MEMBRES DE LA COMMISSION ;

COMMISSION N°11 - SPORT :

M. René SILO, pdt de *l'Etoile sportive
colombienne football* (ESCF),
pdt de l'ADPSU (*Ass. p. le développement
et la promotion du sport ultramarin*),
mb. de la commission centrale d'outre-m.
à la FFF (*Féd. française de football*) ;
Me Bernard SOLITUDE, av. au barreau
de Paris, sec. gén. de l'ADPSU,
mb. de la commission juridique
de la *Ligue nationale de rugby* ;
M. Daniel ILLEMAY, sec. gén. de la *Féd.
de muaythai et disciplines associées* :
RAPPORTEURS ;

M. Jacques AMBROSIO, pdt de l'ass.
Accolade ;
M. Rudy ANJOURRE, pdt de SOMOM,
agent d'exploitation à la RATP ;
M. José DOUGLAS, journ.
à *Tropiques FM* ;
M. Charles JEAN, anc. joueur
professionnel, ent. diplômé,
mb. de commission technique du 95
et de la ligue de Paris (football),
mb. du comité dir., resp. sport-étude
p. les enfants d'Auteuil ;
M. Alfred JOCKSAN, journ. et reporter

p. *Dom Hebdo* et *Pilibo* ;
M. José MARAJO, anc. athlète
de haut niveau (athlétisme), *Centre
national des sports de la défense*,
chargé des relations extérieures
avec le sport civil ;
M. Georges MERLOT, adj. au maire
de Pierrefitte chargé des sports
et des travaux ;
M. Jean-Pierre PASSE-COUTRIN,
cons. municipal à Sarcelles ;
M. Alain PROVIDENTI, dir. commercial
AGS, ent. de football, mb. de la CCOM
à la FFF ;
MM. Moïse et Claudy RINNER,
père et oncle de M. Teddy RINNER,
champion du monde de judo et médaille
de bronze aux Jeux olympiques de Pékin ;
M. Luc SONOR, anc. footballeur
professionnel, anc. ent. adj. de l'AS Saint-
Étienne, consultant sur *Canal Plus*
et *Canal Horizon* ;
M. Reynald TEMARII ARIITU,
v.-p. de la FIFA (*Féd. internationale
de football ass.*), pdt de l'OCF
(*Confédération océanienne de football*) ;
M. Jean-Charles TROUBAL, anc. athlète
de haut niveau (athlétisme),
dir. de *Sport 27* ;

M. Hubert VAUGIRARD, chirurgien en charge de responsabilité en milieu hospitalier universitaire ;
M. Franck ZAMI, journ. p. *RCI* et *Espace FM* ;
M. Ronald ZUBAR, joueur professionnel à l'Olympique de Marseille ;
MEMBRES PERMANENTS DU COMITE DES ÉTATS GENERAUX ;

M. Mathieu MERAINVILLE :
MEMBRE DE LA COMMISSION ;

M. HEGESIPPE Joël, Guad., athlétisme, anc. athlète, ent. ;
M. CASTINGO Mathias, Marie-Galante, athlétisme, athlète ;
M. LARIFLA Xavier, Guad., athlétisme, anc. athlète ;
M. LOUBLI Robert, Guad., athlétisme, athlète ;
M. ROSILLETTE Rodolphe, Mart., athlétisme, anc. athlète ;
M. ABATI Joël, Mart., handball, joueur professionnel ;

M. LAPIERRE Alexandre, La Réunion, athlétisme, athlète ;
M. EMBOULE Julien, Guad., athlétisme, anc. athlète, ent. ;
M. MOCKA Frédéric, Guad., football, anc. stagiaire pro, joue en CFA ;
M. JEAN Charles, Mart., football, anc. pro, entraîneur, mb. du comité dir. de LPIFF ;
M. DANTY Eric, Guad., football, anc. pro, pdt du CS Meaux ;
M. ZUBAR Ronald, Guad., joueur pro ex-OM ;
M. ARNOLIN Patrick, Mart., proviseur dans le 93, projets avec l'Éducation nationale ;
M. CHAM Ketty, Mart., pr. en EPS, entraîneuse d'athlétisme à *Lagardère Racing*, resp. de l'équipe de France de quatre fois cent mètres espoirs ;
M. STEPHAN Hervé, Hexagone, ent. international d'athlétisme, ent. à *Lagardère Racing* ;
M. SONOR Luc, ex-footballeur professionnel, consultant *Canal +* ;
GRANDS TEMOINS ;

COMMISSION N°12 - AUTRES PROBLEMATIQUES LIEES A L'ELOIGNEMENT :

Mme Lydie CONDAPANAÏKEN-DURIEZ, dr. en littérature et sciences humaines, consultante en com. et culture ;
Mme Christiane NOLLET, fonct. international à l'UNESCO ;
M. Patrick THEOPHILE, pdt de *l'Amicale des agents de la RATP originaires des DOM-TOM* ;
RAPPORTEUR(E)S ;

Mme Ghislaine ALAJOUANINE, pdte du *Haut-conseil de la télésanté* ;
M. Georges AH-TIANE, ass. *Kèr Volkan* de Marseille ;
Mme Lydia BOURGERIE, assistante sociale d'entreprise - groupe *La Poste* ;
M. Gaston CALIFE-ONESIPHORE, pdt *Case sociale*, administrateur du CAS de Paris ;
M. Alfred JOCKSAN, reporter journ. ;
M. Philippe GRONDIN, psychologue

hospitalier, psychanalyste à Lyon ;
M. Richard MAHITUKU, étudiant wallisien à l'Ecole militaire de Saint-Cyr ;
Melle Corine MARIEMA, juriste, v.-p. de la *Féd. de l'Union européenne des festivals et carnivals tropicaux* ;
Mme Betty Lorenza MAYER, mb. de *l'Ass. réunionnaise Culture & Communication* ;
M. Nassufdine MOHAMED, contrôleur des transports terrestres à la Dir° régionale de l'équipement ;
Mme Marie-Ange THEBAUD, pdte du *Coll. des ass. réunionnaises de l'agglomération toulousaine et du Midi-Pyrénées* ;
Mme Catherine VACHET, resp. des étudiantEs, *Maison de la Nouvelle Calédonie à Paris* ;
Mme Leone POSTDAM, syndicaliste, agent *La Poste* ;
M. Loïc THEOPHILE, étudiant, dir. de *Culture Caraïbe* ;
M. Patrick ARNOLIN, proviseur, pdt des chef(fe)s d'ébmt ;
M. René SILO, pdt de la *Colombienne* ;

M. Jean-Jacob BICEP, chargé d'affaires
RATP, adj. au maire du XXème arrdt
de Paris ;

M. Georges MELANE, pdt d'ass. ;
MEMBRES DE LA COMMISSION ;

**COMMISSION N°1 (OUTRE-M. : N°6) - L'INSERTION DES DEPARTEMENTS
D'OUTRE-M. DANS LEUR ENVIRONNEMENT REGIONAL :**

M. Robby JUDES, administrateur civil
au ministère des affaires étrangères
et européennes ;

M. Jean-Jacques SEYMOUR, écrivain,
journ. p. *Tropiques FM* ;
RAPPORTEURS ;

Me Jean-Claude BEAUJOUR,
av. au barreau de Paris ;
Mme Sitti BINTI MOUSSA MALIKI,

économiste, pdte (FAMM) ;
Mme Henriette DORION-SEBELOUE,
administrateur de *France Télévisions* ;
M. Georges FOUSSE, inspecteur gén. hon.
de l'aviation civile ;

Me Steve PELISSIER, av. au barreau
de Paris ;
MEMBRES PERMANENTS DU COMITE
DES ÉTATS GENERAUX ;

**COMMISSION N°2 (OUTRE-M. : N°8) - L'IDENTITE, LA CULTURE
ET LA MEMOIRE :**

Mme Nathalie FANFANT, dir. de l'agence
de com. *Mediterra* ;
RAPPORTEURE ;

Mme Yasmine CASSIN, historienne
de l'art ;
Mme Marie-Lucie DIVIALLE, magistrat,
cons. référendaire à la Cour de cassation ;
M. Pierre PASTEL, sociologue, chercheur,
enseignant à l'univ. Paris Saint-Denis ;

M. Claudy SIAR, dir. de *Tropiques FM* ;
M. Théo SULPICE, pdt du SPAC (*Syndicat
polynésien des auteurs-compositeurs*) ;
MEMBRES PERMANENTS DU COMITE
DES ÉTATS GENERAUX ;

Mme Taina BREDIN ;
M. Victor Yannick EBB ;
Mme Pura FAATAU ;
MEMBRES DE LA COMMISSION ;

**COMMISSION N°3 (OUTRE-M. : N°2) - LES PRODUCTIONS LOCALES
ET LES CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT ENDOGENE :**

M. Christian DE LAUZAINGHEIN,
pr. émérite à l'univ. Paris V Descartes ;
M. José PENTOSCOPE,
pdt du CIFORDOM ;
RAPPORTEURS ;

Mme Marie-Dominique AESCHLIMANN,

cons. régionale d'Île-de-France ;
Me Dominique ANNICCHIARICO,
av. au barreau de Paris ;
M. Tony MARDAYE, juriste, économiste ;
M. Alex Jules URI ;

MEMBRES PERMANENTS DU COMITE
DES ÉTATS GENERAUX ;

**COMMISSION N°4 (OUTRE-M. : N°4) - LA RENOVATION
DU DIALOGUE SOCIAL ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

M. André-Max BOULANGER,
pr. de gestion et d'économie à l'IUT

de Montreuil (univ. Paris VIII) ;
M. Jules CAPRO-PLACIDE,

chargé des finances et des services publics
à la mairie de Paris ;
RAPPORTEURS ;

Mme Sandra ETIENNE,
dir. de la soc. *Acte II* ;
Me David MARTY, av. associé du cabinet
LDBM, v.-p. de l'ass. *Second Souffle* ;
M. Alfred NORDIN, inspecteur principal

à la DDASS de l'Oise ;
Mme Florence TANTIN,
dir. de la DDASS de la Drôme ;
MEMBRES PERMANENTS DU COMITE
DES ÉTATS GENERAUX ;

M. Guy Justin NUMA :
MEMBRE DE LA COMMISSION ;

COMMISSION N°5 (OUTRE-M. : N°7) - L'ÉGALITE DES CHANCES, LA PROMOTION DE LA DIVERSITE ET L'INSERTION DES JEUNES :

M. Patrick ARNOLIN, proviseur de lycée ;
M. Richard MELIS, gén. de brigade
aérienne (2S), sec. gén. du concours
commun Mines Ponts ;
RAPPORTEURS ;

M. Gaston CALIFE-ONESIPHORE,
haut-fonct. territorial ;
M. Jean-Louis FESTIN, retraité SNCF,
mb. de l'ass. «*Les amis de Témoignages
en France*» ;
M. Laurent MONJOLE, sec. gén.
du groupe «*Union p. le Val-d'Oise*» (UMP-
DVD-NI) du conseil gén. du Val-d'Oise ;
M. Teanuanua PARAUHAI,
v.-p. de la *Féd. des ass. des étudiants
de la Polynésie française* ;
Mme Catherine QUINGUE-BOPPE,

sous-préfète de Montbard ;
Mme Isabelle SAINGAINY,
v.-p. du CNCNR ;
M. Mike SIHOU, pdt de l'AERP ;
MEMBRES PERMANENTS DU COMITE
DES ÉTATS GENERAUX ;

M. Nicolas ARNOLIN ;
M. Jean-Michel BLANQUER ;
M. El Farouk CHADOUDLI ;
Mme Sophie ELIZEON ;
M. Alain MIOSSEC ;
M. Daniel MONTLOUIS-CALIXTE ;
Mme Viviane ROMANA ;
M. Alain THEODORE ;
M. Loïc THEOPHILE ;
M. José VICTORIN ;
MEMBRES DE LA COMMISSION ;

COMMISSION N°6 (OUTRE-M. : N°3) - LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS ET LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT DURABLE :

M. Jean-Jacob BICEP,
doctorant en géographie,
adj. au maire du XXème arrdt de Paris ;
M. Yann GENIES,
dir. du développement p. *Areva Group* ;
RAPPORTEURS ;

Mme Nicole BRISTOL,
adj. au maire de Montesson
et pdte de la *Voix de l'outremer* ;
Mme Cindy CHASSAY, pr. de biologie ;
M. Antony ETELBERT,
dir. de l'urbanisme et de l'aménagement ;
M. Dominique DE LA GUIGNERAYE,
dir. commercial des Rhums Clément ;

M. Jean-Luc GUSTAVE,
senior manager, France - World-Check ;
M. Abdoul KAMARDINE, attaché d'adm.
de l'intérieur et de l'outre-m.,
chef de bureau des politiques urbaines
et sociales à la préf. de la Haute-Marne ;
M. André LAVIOLETTE,
dir. *Élite Consultants* ;
M. Dominique MAXIMIN, manager
Corporate Finance p. KPMG Advisory ;
Mme Anick PASTOUR,
élue de la ville de Yerres ;
Mme Cécile RANGUIN,
adj. au maire (élue Verts) ;
Mme Claude TITINA, cons. en com. ;

MEMBRES PERMANENTS DU COMITE
DES ÉTATS GENERAUX ;

M. Satyam DORVILLE ;
M. Frédéric HARDES ;
Mme Vaimiti DEPIERRE ;
M. René-Claude ARGIS ;
M. Mickaël CHATONY ;
Mme Vaimiti DEPIERRE ;

M. Satyam DORVILLE ;
M. Guillaume GALLET ;
M. Frédéric HARDES ;
M. Hyasine JEAN-MICHEL ;
Mme Mylène JOSEPHINE-FRANCOIS ;
M. Ruddy JUSTIN-JOSEPH ;
M. Teddy LAMAILLE ;
M. Fabrice TOVIC-TORCIL-GOTTE ;
MEMBRES DE LA COMMISSION ;

COMMISSION N°7 (OUTRE-M. : N°1) - LA FORMATION DES PRIX, LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION ET LE POUVOIR D'ACHAT :

M. Guy NUMA, enseignant-chercheur
en économie à l'univ. Paris IX Dauphine ;
M. Pascal PERRI, pr. d'économie en école
de commerce ;
RAPPORTEURS ;

Me Catherine BEAUJOUR-MARY,
av. d'affaires ;
M. Roger BIGARD, publicitaire ;
M. Marc CHAPMAN, pdt du *Tahiti
Business Club* ;
MEMBRES PERMANENTS DU COMITE
DES ÉTATS GENERAUX ;

COMMISSION N°8 (OUTRE-M. : N°5) - LA GOUVERNANCE (EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES LOCALES, ADAPTATION DES ADM. CENTRALES) :

M. Gilbert PARIS, v.-p. de l'AMEDOM
(*Ass. métropolitaine des élus originaires
des départements d'outre-m.*)
et cons. municipal ;
M. Pierre PLUTON, pdt de l'AMEDOM
et maire ;
RAPPORTEURS ;

M. Pierre LISE, préfet hon. :
MEMBRE PERMANENT DU COMITE DES ÉTATS
GENERAUX ;
M. Georges AURORE, chef d'étabmt ;
M. Dominique CAROTINE,
adj. au maire à Savigny-le-Temple ;
MEMBRES DE LA COMMISSION ;

ABREVIATIONS :

adj. (adjointE) ;
adm. (administration) ;
anc. (ancien) ;
arrdt (arrondissement) ;
ass. (association) ;
av. (avocatE) ;
c/ (contre) ;
coll. (collectif) ;
com. (communication) ;
cons. (conseillerE) ;
dir. (directeurRICE) ;

dir° (direction) ;
dr (docteur) ;
ent. (entraîneurE) ;
étabmt (établissement) ;
féd. (fédération) ;
fonct. (fonctionnaire) ;
gén. (généralE) ;
Guad. (Guadeloupe) ;
hon. (honoraire) ;
journ. (journaliste) ;
Mart. (Martinique) ;

mb. (membre) ;
outre-m. (outre-mer) ;
p. (pour) ;
pdtE (présidentE) ;
pr. (professeurE) ;
préf. (préfecture) ;
resp. (responsable) ;
sec. (secrétaire) ;
soc. (société) ;
univ. (université) ;
v.-p. (vice-pdtE)

CORRESPONDANT(E)S REGIONAUX :

[10P] Consultation Région PACA (Marseille)

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-15.pdf>

[10Q] Consultation Région Midi-Pyrénées (Toulouse)

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-14.pdf>

[10R1] Consultation Région Aquitaine (Bordeaux)

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-13.pdf>

[10R2] Consultation à Bordeaux sur la thématique «Culture, mémoire, et identité»

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090814-12.pdf>

**[10R3] Note à l'attention de Monsieur le Maire de Bordeaux/
Proposition de projet/ CIAREC (Centre international d'accueil
et de recherche sur l'esclavage et la colonisation) -**

Document transmis le 17 septembre 2009

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090917-79.rtf>

[10S] Synthèse des EGOM de la région Rhône-Alpes

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090625-89.pdf>

**[10T] Participation aux États généraux de l'outre-m. dans l'Hexagone -
Rouen, septembre 2009 - Document transmis le 19 septembre 2009**

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090919-99.pdf>

**[10U] États généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone - Synthèse
de Nantes - Document transmis le 22 septembre 2009**

<http://www.etatsgenerauxoutremer.net/20090922-99.pdf>

MARSEILLE : M. Patrick JEANNETTE,
dir. de radio *Culture FM*,
dir. de l'ADCOMEAM
(Ass. p. le développement de la culture
d'outre-m. et son expression artistique
en métropole), du CFPMS (Centre
de formation professionnelle des métiers
du son) et de RCOM (*Radio Culture
Outre-Mer*) ;

avec Mme JULIEN Marie-France,
chargée de communication, Guad. ;

M. GATO Franck,
chargé de com. à RCOM ;
M. BERANGER Mathias,
mb. de l'ADCOMEAM ;
Mme VIGOUROU Julie, Mart. ;
M. PIOCHE Jean-François, Guad. ;
M. PENELOPE Norbert, Mart. ;
Mme ALIBAR Maryvonne, Guad. ;
M. JOYEUX DE COCOTIER, Guad.
(artiste) ;
M. CURT Jimmy, Mart. (artiste) ;
Mme Fernande, Guad. ;

TOULOUSE : MME Christine HOUBLON,
dir. d'insertion et de probation ;
M. David FIMIEZ, dir. coordonnateur
de l'ass. *Temps DEJ* ;

avec M. Harold HODGE,
producteur et mb. du conseil d'adm.
de la radio *Canal Sud* ;
Mme Marie-Ange THEBAUD,
pdte de l'ass. CARAT ;
M. Jean RENIA, mb. du conseil
d'adm. de l'ass. AGART ;

BORDEAUX : M. Johan GIRAUD-GIRARD, pdt de l'ass. *Arts et com. du monde* (ACM) ;

avec M. Jean-Michel AKO, v.-p., ACM ;
Mme Elodie GIRAUD-GIRARD, membre, ACM ;
Mme Gladys FIDELIN, pdte de *Santadom* (ass. des étudiant(e)s antillai(se)s en médecine à Bordeaux) ;
M. Kolbe GAUTHIER, sec., *Santadom* ;
Mme Sarah DAGNET, membre, *Santadom* ;
M. Jocelyn GRAVA, pdt, AMISPAD (*Amitié multiculturelle - Intégration socioéconomique - Promotion - Animation - Développement*) ;
Mme Marine LOUBER, porte-parole du CAC 97**** (*Comité Antilles Consciencés 97*****) ;
Mme Axelle FLORV, sec. du CAC 97**** ;
M. Dimitri CORDETIE, mb. du CAC 97**** ;
Mme Liliane DERIAU REINE NARD 1, pdte de *l'Amicale antillo-guyanaise* ;
M. Miche ILEMATTRE, pdt, ALEF (*Art Liberté Égalité Fraternité*) ;
M. Jacques De CAUNA, pdt *Agora Aquitaine Antilles*, dr. d'État habilité à diriger les recherches, univ. de Pau et des pays de l'Adour, conseil scientifique du CIRESC ;
Mme Christelle LOZERE, doctorante, univ. Bordeaux III ;
Mme Sabine DU CREST, dr., maître de conférences, univ. Bordeaux III ;
M. Michaël MOUAKIL, univ. Bordeaux IV ;
Mme Marie-Claude CHEF HOARAU, pdte des Réunionnais(se)s du bassin d'Arcachon ;
M. Régis SOTINO, artiste peintre ;

NANTES : M. Raymond KROMWELL, retraité, AMEDOM ;

avec MMes & MM. Dieudonné Boutrin, Nicolas Chéri-Zecote, Valery Barclais, Marianne Rocher, Romain Litha, Huguette Pivot, Leandre Cortana,

Marie Cortana, André Blandy, Claude Gob, Mylène Bourcier, Antoine Delblond, Dominique Raimbourg (député), Cynthia Nice, Gelie Racine, Jean-Luc Chenie et Esther Plustache

LYON ET RHONE-ALPES : MME Rose-Hélène FONTAINE, cons. municipale de l'Isle-d'Abeau, v.-p. de l'agglomération Porte-de-l'Isère, membre du *Conseil consultatif des élu(e)s* près le délégué interministériel p. l'égalité des chances des Français(se)s d'outre-m. ;

avec M. DAVIDAS Pierre, pdt de l'ASCLA (Vaulx-en-Velin) ;
Mme GREGOIRE Julie, pdte de *Confluences ultra-marines* (Lyon) ;
Mme YOYO Claudine, *Lyon outre-m.* ;
M. LOUVES Jean-Bernard, *Lyon outre-m.* ;
M. EBROIN Philippe-Claude, CASOMI (Grenoble) ;
Mme France-Lise BOUCAUD, AFODOMI/CASOMI (A/C) ;
M. Daniel BOUCAUD, A/C ;
Mme Francette ANGELIQUE, A/C ;
Mme Brigitte JOSEPH, A/C ;
M. Michel BOUCHET, A/C ;
M. Jacques LAMBOURDE, AAI ;
M. Jean-Martin ETOO-AZOMBO, juriste ;
Mme Florence NEIGE, juriste ;
Mme Karinéka SAMAR, *Caribbean-Mow* ;
M. Steeve TRAFFOND, *Caribbean-Mow* ;
Mme MATOS Christiane (Saône-&-Loire) ;
M. Pierre PASTEL, sociologue ;

ROUEN : M. Pascal RIGAUD, pr. agrégé et élu Verts du Petit-Quevilly ;

avec *Amicale réunionnaise* ;
Amis Océan Indien ; *Amitiés créoles* ;
Arbre à pain ; ASSAR ; *Boi Mannyok* ;
Débarquement Jeunes ;
Karaïbe et accent pluriel ;
Les Enfants de la terre lointaine ;
Les Routes du philanthrope ;
Mas An Bistan ; *Réunionnais F.C.*